L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.
No. 82, rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 2 FEVRIER 1839.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS.
HENRY CLAY,
Soumis à la décision d'une Convention Nationale.

☞ L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à un prochain numéro des articles éditoriaux et beaucoup d'avis.

La goëlette *Wachman*, arrivée hier soir, de Matamoras, emmène environ 40 passagers Français, résidants de Matamoras, et $64,598 en espèces, consignées à divers négocians de cette ville.

Le bateau à vapeur *Empress*, qui a laissé Louisville, samedi dernier, rapporte que le temps était extrêment froid, et que le 25 courant, la rivière baissait.

La goëlette *Junius*, est arrivée hier soir de Tampico, d'où elle est partie le 23 courant.

Nous n'avons reçu par cette occasion nulle nouvelle importante.—Les fédéralistes, occupant Tampico, étaient activement occupés à lever des troupes pour marcher contre Matamoros. On devait embarquer une partie de ces troupes avec des munitions au port de Soto la Marina.

Il n'y avait devant Tampico nul bâtiment français de blocus.

FLORIDE.

Un Officier de l'armée des Florides arrivé ici la nuit dernière, nous informe que les indiens sont dispersés par petites parties dans l'intérieur des Florides et qu'il n'y a pas d'espoir de terminer la guerre de long temps. Le bétail y est abondant et les Indiens sont parfaitement approvisionnés de vivres et de munitions de guerre.

Le général Taylor était allé à Tampa Bay parce qu'il avait appris que plusieurs Seminoles ou Mickasuckis avaient l'intention de se rendre à lui. On disait que le courrier avait été tué entre fort *Hines* et *Mickanopy*. On ne croyait pas que les Indiens se rendissent à Tampa Bay. Le général Taylor a établi une lignes de poste entre Tallahassee et Suwannee. On suppose que la plupart des Indiens sont entre ces endroits et le golfe, et l'on veut les cerner de manière à ôter toute possibilité de s'échapper.

Le major Noel avec la plus grande partie de son régiment a quitté *Deadman Bay* dans la matinée du 20 Janvier pour se rendre à l'embouchure de la rivière Swannee où l'on disait qu'un parti considérable de Seminoles s'était concentré.

Le général Taylor a déployé beaucoup d'activité et de zèle pour terminer promptement une guerre qui dure depuis déjà trop long temps.

Nous savons de bonne part qu'une corvette et deux bricks de guerre ont reçu de l'Amiral Baudin, la mission spéciale de croiser dans le golfe du Mexique, pour protéger la navigation française contre les corsaires ou pirates, qui pourraient être sortis, sous pavillons Mexicain, de n'importe quelle partie du golfe ou des Grandes Antilles. Le batiment à vapeur le Météor, qui doit quitter sous peu de jours la Nouvelle Orléans, a également reçu l'ordre d'explorer des parages dans l'intérêt du commerce en général.

Correspondance, Spéciale de l'Abeille.
WASHINGTON 22 janvier.

Nous apprenons par la correspondance de New-York que l'arrivée dans cette ville du comité d'enquête sur les déficits y a causé une grande rumeur dans les rangs de l'armée des fonctionnaires. Il y en aura encore bien plus lorsque les hommes hardis, résolus et à grands talents qui représentent l'opposition se mettront sérieusement à l'œuvre. Le Globe a déjà commencé et essaie de détourner les soupçons de dessus les instrumens de l'exécutif, en lançant au dehors des insinuations perfides contre les negocians. Mais après les preuves données tout récemment par cette classe de nos concitoyens des sentiments élevés d'honneur et de délicatesse qui les animent; après le fait bien établi que sur la somme énorme de billets protestés que la banque d'Angleterre a envoyés dans ce pays, il n'y a eu que quelques centaines de piastres qui n'ont pas été payées. Après la preuve convaincante de leur scrupuleuse intégrité, de la noblesse de leurs principes, qui ont arraché au chancelier de l'Echequier dans la chambre des Communes des éloges aussi glorieux que mérités, il faudra quelque chose de plus que les insinuations des calomniateurs officiels qui environnent le palais, pour nuire à la réputation des négociants américains. Je ne doute pas que les négociants de la Nelle. Orléans ne repoussent avec indignation et mépris les imputations hazardées contre leurs confrères de New-York.

Le Globe cherche encore à faire croire que l'administration et ses partisans dans la chambre désiraient vivement cette enquête, et ne voulaient qu'une chose c'était que le comité fut nommé de vive voix.

Au premier aspect, la proposition de M. Cambreling de former le comité de vive voix, parait on ne peut plus honorable; mais il ne faut pas perdre de vue qu'un réglement de chambre exige que ces nominations soient faites ou par l'orateur ou au ballot. Adopter le mode d'élection de vive voix, c'eût donc été changer un des règles établies, tandis qu'il faut un vôte égal aux deux tiers de tous les membres présens pour changer un réglement. Ainsi la proposition de nommer le comité de vive voix, n'était autre chose qu'une motion qui exigeait le concours des deux tiers de la chambre. C'est pour cela que Cambreling la fit. Il s'imaginait qu'on lui saurait gré d'être favorable à une enquête; mais il savait bien que jamais les deux tiers n'y auraient consenti et que par suite il n'y aurait pas de comité de nommé. Voilà le fin mot du complot. Les plans du parti ont été déjoués. Dans son message à l'ouverture de la session, le président recommanda l'enquête, dans l'espoir et même avec la conviction que le comité serait nommé par sa créature, l'orateur, et que par conséquent il blanchirait tous les amis de l'administration et fournirait un argument de plus en faveur de la sous-trésorerie!

Cam & Van et leur ami l'orateur, doivent être au comble de la félicité, à la vue du resultat de leurs manœuvres.

SENAT.

La loi abolissant l'emprisonnement pour dettes en certains cas est enfin passée; celle contre le duel l'a également été par 27 oui et 9 non. Ces deux lois ont été envoyées à la Chambre pour y être discutées.

M. Talmadge de New-York a présenté les résolutions suivantes, qui ont été lues et déposées sur le bureau, pour être imprimées.

Resolu: Que les banques solvables, payant en espèces devront être régies par des dispositions réglementaires judicieuses qui seront prescrites par la loi, pour la sécurité des placements des fonds publics.

Resolu: Que les paiements des revenus publics devront être faits en or et en argent ou en billets de banques solvables payant en espèces, d'après des réglements qui seront prescrits par la loi.

Resolu: Que les paiements des revenus publics tels que ceux des douanes et des terres devront être effectués aussitôt que possible par dépôts à des banques désignées à cet effet, et portés au crédit du trésorier des Etats-Unis et les certificats de dépôt pris par les collecteurs et les receveurs comme preuve de ces paiements.

Resolu: Que les banques choisies pour recevoir ces dépôts devront par cette considération les transférer au trésor de l'Etat ou les effectuer au paiement des dettes publiques sans dépense ni perte aucune pour le gouvernement; comme le faisait autrefois la banque des E. Unis.

A la demande de Mr. Tallmadge, ces résolutions ont été provisoirement déposées sur le bureau.

Mr Arrell, de Mich, a présenté un acte qui accorde certaines portions de terres à divers états, pour des améliorations publiques.

L'acte, dont j'ai parlé hier, pour défendre dans les limites du district de la Colombie, l'envoi ou l'acceptation d'un cartel et qui prononce des peines à ce sujet a été pris en considération et adopté en dernier ressort, sans discussion.

Le sénat s'est ensuite occupé d'un "acte pour amender un acte pour autoriser *l'Etat de Tennessee* à faire des concessions et donner des titres réguliers à certaines terres y décrites et à décider sur les réclamations relatives aux terres vacantes et non concédées, dans le même état." Adopté le 18 avril 1806.

Mr. Foster, du Tennessee a soutenu le bill dans un discours extrêmement intéressant; puis, sur motion du *juge White*, il a été mis de côté.

Le sénat a discuté quelques résolutions sans importance et s'est ajourné.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

M. Haynes a demandé à être dispensé des règles pour présenter une motion tendant à ce que la chambre se forme en comité général pour s'occuper du message annuel du Président. M. Sergeant du comité des bouilloires des bateaux à vapeur a présenté un bill amendant l'acte concernant la sécurité des passagers à bord des bateaux à vapeur; il a été lu deux fois et renvoyé à l'ordre du jour pour demain.

M. Bronson a présenté un projet de loi autorisant les habitans de Iwor, a former une constitution et se constituer un Gouvernement, et à ce que cette contrée soit adjointe à l'Union comme Etat, lu deux fois et renvoyé à un comité.

M. Petriken a demandé à ce que le vote par lequel le projet de loi mentionné ci-dessus a été déposé sur le bureau soit reconsidéré; il a été déposé sur le bureau après quelques débats, par 98 oui et 99 nons.

Cette motion a été faite alors pour déposer sur le bureau le projet de loi du chemin de Cumberland, rejetté par 77 oui et 105.

LEGISLATURE.

SENAT. Vendredi 1er Février.

Dans sa séance de ce jour, le Sénat ne s'est encore occupé d'aucune question importante. Plusieurs bills ont été présentés; quelques comités ont fait des rapports et le Sénat a deux fois fermé ses portes et siégé à huis clos.

La seule résolution de quelque intérêt est celle qui a été présentée par le Sénateur des Rapides. Elle porte que le comité des finances sera invité à demander aux diverses banques des états de situation bien détaillés de leurs positions respectives à l'époque du 21 janvier 1839. Elle porte surtout cette clause assez curieuse qu'elles devront fournir un état des responsabilités envers elles des divers membres de la Législature."

Le même Sénateur a, comme il l'avait d'abord annoncé, présenté un acte pour défendre, à dater d'une certaine époque, non encore fixée, la circulation de tous billets de petite monnaie, au dessous d'une valeur de $5.

[Rapport de l'Abeille.]
CHAMBRE DES REPRESENTANS.
Séance du 1er Février.

Mr. Morse présente une pétition pour l'incorporation d'une banque dans la paroisse des Natchitoches. La pétition est accompagné d'un pamphlet contenant quelques idées nouvelles sur les banques, il propose de l'envoyer au comité de finance.

Mr. Boshong au nom du comité des améliorations intérieur, fait son rapport sur le bill pour l'amélioration du Bayou Vermillion et autres objets. Il conclut pour l'adoption de la première partie du bill—quand à la dernière il dit qu'elle se trouvera comprise dans le bill créant un système général des améliorations intérieures.

Le comité judiciaire rapporte un bill pour amender la loi sur la cession volontaire des propriétés.

Mr. Wadsworth au nom du comité des pétitions proposé de venir au secours de Jean Morrison et de Thomas Smith de la paroisse de Carroll.

M. Gaiennié au nom d'un comité spécial, rapporte sur un bill créant la *Perseverance Fire Company No. 12*; et le *Philadelphia Fire Company No. 14*.

M. Patton, au nom d'un comité spécial, fait son rapport sur un bill, rédigé sur une pétition, créant un siége de cour de justice dans la paroisse de Madison.

M. C. M. Conrad présente un bill pour servir de supplément à un acte incorporant le Collége de Bâton Rouge. Renvoyé au comité judiciaire.

M. Pishot introduit un bill pour amender l'acte incorporant la Compagnie du chemin de fer du Golfe du Mexique et la Compagnie de Navigation de la Nouvelle-Orléans au Texas. Ainsi qu'un bill déterminant plus clairement les devoirs des conservateurs des hypothèque de la Nouvelle-Orléans. Renvoyé au comité judiciaire.

M. Poydras présente un bill incorporant une école de demoiselles dans la paroisse de la Pointe-Coupée. Renvoyé au comité sur l'éducation.

N. Conrad, au nom d'un comité spécial, fait son rapport sur le bill réduisant en un seul acte, les divers actes d'incorporation de la ville Lafayette—en proposant des amendements.

Lu pour la seconde fois, la résolution passée au Sénat, chargeant le gouvernement de demander au gouvernement général, des troupes pour être stationnées à Bâton-Rouge et aux casernes de la N. Orléans.

☞ Le bill du Sénat, relatif aux shériffs, est rejetté sur motion de M. Lewis, après une légère discussion.

ORDRE DU JOUR.

Lu pour la seconde fois et passé avec quelques amendements la résolution chargeant nos représentans au Congrès de s'efforcer d'obtenir des allocations pour construire une levée sur la rive Sud de la rivière.

Les résolutions priant le Congrès de passer une loi pour faire décider les droits des reclamants sur des terres venant des anciens gouvernements de France et d'Espagne, dans les limites du territoire de la Louisiane, venant pour la seconde lecture, ont donné lieu à de longs débats, auxquels prennent part, MM. Lewis, Conrad, Morse, Thomas, Gaiennié, Rattliff et Muse. Avant d'en venir à une conclusion, la Chambre s'est ajournée.

NOUVELLES DE CANTON (Chine).

Par l'arrivée à New-York du navire Philippe 1er on a reçu des nouvelles de Canton allant jusqu'au 17 août. Une nouvelle fournée d'officiers sont entrés en fonctions comme Lieutenant Général Hopp &c.

Ils se sont engagés à empêcher la contrebande de l'opium. L'arrivée de l'amiral Maitland avec un 74 et un brick était annoncée.

On verra par le décrêt suivant, que le gouvernement Mexicain ferme lui-même ses ports au commerce et qu'il fait également bon marché des intérêts et de l'honneur de sa nation.

Les neutres verront aussi que si le commerce éprouve des entraves, elles ne viennent pas du côté de la France; car l'amiral Baudin a témoigné assez hautement son désir de donner toutes les facilités possibles au commerce, qui ne se trouve entravé que par l'aveugle et ridicule obstination du gouvernement Mexicain.

Nous nous proposons de revenir sur ce sujet avec plus de développements.

COPIE DU DECRET.

" Le Citoyen Louis Gonzaga Vieyra, colonel en retraite, et Gouverneur Constitutionnel du département de Mexico.

" Il m'a été communiqué, sous la date d'hier, par le ministre de la guerre et de la marine, le décret suivant:

" Excellence, je suis chargé par son Ex. le Président de la République de vous communiquer le décret suivant:

" Le Président de la République Mexicaine à ses habitans fait savoir que, conformément aux pouvoirs que lui donnent les lois, il a jugé à propos de décréter ce qui suit:

" 1. Le port de Vera-Cruz, depuis le 28 Novembre dernier que le fort de Ulloa a été occupé par l'ennemi, est compris dans l'article 1er de la loi du 22 Février 1832. (1)

" 2. Le port de Sta-Anna de Tamaulipas est compris dans l'article 1er de la loi précitée, dès le moment qu'il s'est séparé de l'obéissance au Gouvernement.

" 3. Conformément à l'article 2 de la présente loi, le gouvernement fera connaître quand cesseront ses effets, relativement aux ports de Vera-Cruz et de Sta-Anna de Tamaulipas.

" 4. Toutes les disposition, dictées en l'année 1832 en conséquence de la loi du 22 Février, pour les ports de Vera-Cruz et de Sta-Anna de Tamaulipas, par les Ministères respectifs, sont en vigueur pour les mêmes ports. A raison de quoi, il est ordonné que les présentes soient imprimées, publiées, distribuées, et qu'elles soient tenues, par tous, bonnes et valables. Palais du Gouvernement général, à Mexico, 8 Janvier 1839.

Signé ANASTASIO BUSTAMENTE.
A. D. Don Jose Maria Tornel.

" Et je les communique à votre excellence pour qu'elle en prenne connaissance et veille à leur entière exécution.

" Et afin que la dite loi soit connue de tout le monde, j'ordonne qu'elle soit publiée dans cette capitale et dans les autres villes villages ou bourgs de la dépendance de ce département, pour que l'on ait à se conformer à ses dispositions.

Donné à Mexico, 9 Janvier 1839.
[Signé] LUIS GONZAGA VIEYRA.
LUIS C. DE CHAVARRI, secrétaire.

[1] Décret qui fut rendu par les Chambres en 1832 à l'époque où Santa-Anna, en état de rebellion contre le Gouvernement [Présidence de Bustamente], s'était renfermé dans Vera-Cruz. Ce décret fermait au commerce étranger tous les ports occupés par l'ennemi.

Nous publions avec d'autant plus de plaisir le passage suivant du *Restaurador Mejicano* qu'il prouve ce que nous avions déjà avancé, à savoir: que Bustamente et son parti trompent grossièrement la nation mexicaine en lui représentant la France comme injuste dans son agression et spoliatrice dans ses desseins; que ceux qui devraient, par leur haute position, éclairer le peuple, sont les premiers à l'aveugler en excitant son fanatisme et ses mauvaises passions, et qu'enfin cette conduite si peu naturelle a fini par ouvrir les yeux de quelques Mexicains assez patriotes et assez courageux pour oser résister au torrent et signaler les manœuvres des chefs corrompus par l'ambition et la cupidité.

(*Extrait du Restaurador Mejicano.*)
MEXIQUE, 15 décembre 1838.

La personne qui se trouve maintenant à la tête de l'administration, voit dans la ruine de ses intérêts privés, le plus grand mal qui puisse arriver, dans les circonstances présentes, et animée de ce sentiment d'un égoïsme criminel, elle a, par orgueil et par ignorance, amené la question étrangère à se décider par les armes, et emploie toute son énergie à fomenter la guerre intérieure, dans l'unique but de retarder le triomphe de la cause fédérale, jusqu'à une époque indéterminée. C'est pour cela que l'on répète sans cesse que les Français, insatiables de conquêtes, se ruent sur la nation avec l'intention d'envahir son territoire, et l'on appèle la guerre d'indépendance, une guerre qui, ni par les motifs qui l'ont suscitée, ni par les conséquences qu'elle a produites jusqu'à ce jour, ni surtout par les administrations de la France, ne peut et ne doit être regardée que comme une querelle entre les deux gouvernements, quelle que puisse être d'ailleurs l'importance et la gravité des questions pour les deux nations. La France en effet, n'a pas démenti les assertions de MM. Deffaudis, de Lisle et Bazoche; à savoir: que la guerre actuelle n'est point faite au peuple mexicain, mais bien au gouvernement qui préside à cette heure, à ses destinées; et mieux que cela encore, le contre amiral Baudin, après avoir exprimé formellement, dans sa note du 27 octobre dernier, qu'il lui était expressément ordonné par le gouvernement français, de déclarer solennellement que la France était très éloignée de nourrir les moindres intentions, les moindres pensées qui fussent contraires à l'indépendance et à l'intégrité du sol mexicain, il renouvelle les mêmes sentiments dans sa lettre adressée au général Rincon, sous la date du 27 novembre, laquelle est ainsi conçue:

Le contre amiral, commandant les forces navales de France dans le golfe du Mexique.

Excellence,

Le général Gaona, commandant le fort de St. Juan de Ulloa, qui a été attaqué aujourd hui par une partie de mes forces (trois frégates, une corvette et deux bombardes) m'a demandé, à 8 heures du soir, une suspension d'armes. Je la lui ai accordée, seulement pour quelques heures (jusqu'à 2 heures du matin). Maintenant j'exige une capitulation immédiate, et j'offre de la rendre honorable, pour les défenseurs de la forteresse.

Votre excellence ne peut pas douter que le jour que je voudrai entrer dans le port de Véra-Cruz avec toutes mes forces je pourrai detruire entièrement une ville qui n'a pas de forces suffisantes du côté de la mer.

Je conjure donc votre Excellence, au nom de l'humanité, à ne pas amener, par une inutile résistance, de nouveaux et terribles malheurs, à ceux qui pèsent déjà depuis huit mois, sur la ville de Véra-Cruz.

Loin d'être votre ennemi, je ne désire autre chose que le retour de la prospérité de votre ville, et ouvrir sa rade à tous les pavillons. Votre excellence continuera à y exercer le commandement, et je m'engage, sur mon honneur, à remettre le château de Ulloa, aussitôt qu'une administration plus paternelle et plus méritante, dans les vrais intérêts de votre pays, qu'celle qui est à présent à la tête de la république, ait accepté la main que depuis longtemps, lui avance la France, afin de fonder l'union sincère des deux puissances sur les bases de la modération et de la justice.

J'ai l'honneur de présenter à votre excellence, l'assurance de mon estime et de ma haute considération.

Signé CHARLES BAUDIN.

La France n'espère rien de l'administration centrale du Mexique, parceque ni les principes de ce gouvernement ni les personnes qui le composent ne présentent de garanties stables à l'alliance sincères des deux nations. L'amiral Baudin connait les obstacles qui s'opposent au rétablissement de la concorde sur des bases de justice et de modération, mais, en même temps, il n'ignore pas la situation de l'administration actuelle, et il a des données justes sur l'état de l'opinion publique à Mexico; la preuve en est dans la manifestation de son desir de trouver une meilleure occasion que la présente en offrant d'attendre 8 mois et se contentant uniquement d'une capitulation, qui respire dans toutes les lignes, un esprit parfait de conciliation. et de plus, se bornant, pour ne pas démentir les protestations de la France, à occuper la forteresse de St Juan de Ulloa, qui appartient bien, il est vrai à la république mexicaine, mais qui en est séparée par un bras de mer.

Nous avons profondément médité sur tous ces faits, &c. guidés par un esprit d'impartialité et de patriotisme, nous sommes conduits à une opinion bien différente que ceux qui gouvernent ainsi que les enthousiastes voudraient faire prévaloir, au sujet des vues de la France. Nous ne voyons point de guerre de conquête, ni ne pensons point qu'il soit périlleux de combattre cette assertion (des gouvernements et enthousiastes) au contraire il est presque prouvé pour nous, que si les mexicains, sans plus fondement que le dire de leurs gouvernements, considèrent comme indubitable que les évènements qui se sont passés depuis peu, sont une attaque à leur indépendance, et que, dans une pareille croyance, ils emploient contre la France les moyens d'une hostilité offensive, le mal alors deviendra grand, parceque l'intention qui en sera une suite naturelle, de la part des deux parties, ouvrira la porte aux cruelles représailles; la guerre prendra bientôt un autre caractère, et, d'une simple affaire entre les gouvernements, elle deviendra sans doute un sérieux combat entre les deux nations.—Nous craignons bien que déjà, on n'ait donné que trop de motifs, pour un pareil changement!

Que les mexicains s'empressent de voler, à la défense de la nation, si la France menace de l'envahir; mais qu'un gouvernement sans protège ceux de ses enfants qui sont établis parmi nous.—Mexicains! bornez votre zèle à la vigilence, et, pour vous délivrer du péril n'allez pas vous y précipiter.

NOUVELLES D'EUROPE.

L'estafette du Nord nous a apporté des dates de New-York jusqu'au 22, à cette époque on avait reçu par le paquebot *England*, capitaine Waite, des nouvelles de Londres jusqu'au 19 et de Liverpool jusqu'au 20 décembre.

On trouve dans le *London Times* du 19 décembre la lettre suivante du Président des Etats-Unis à lord Durham:

MYLORD,

Ayant été informé de votre intention de passer par les Etats-Unis pour retourner en Angleterre, je saisis cette occasion pour exprimer à votre seigneurie le plaisir que j'aurais si vos arrangements vous permettaient d'étendre votre visite jusqu'en cette ville. Les sentimens d'amitié de mes compatriotes envers vos concitoyens et envers le peuple de votre pays, les ferait sans doute chercher à rendre votre séjour parmi nous agréable. Pour ma part je m'estimerais heureux si votre présence ici me pouvait me donner l'occasion de manifester à votre seigneurie personnellement, de la part que je prends à ces sentimens.

Je suis avec une considération distinguée de votre Seigneurie

Le très obéissant Serviteur,
MARTIN VAN BUREN.

A Son Excellence Lord Durham &c.

Lord Durham a refusé de recevoir l'adresse de l'association réformiste de Westminster, parce que les débats du Meeting où cette adresse fut adoptée prouvent évidemment qu'on n'a pas agi avec bonne foi et que les vues réelles des signataires de l'adresse ne sont pas les siennes. Il veut la réforme, comme ils disent la vouloir, mais il ne veut pas tout ce *qu'ils veulent*.

Un des journaux de Londres, connu pour être l'organe officiel de Lord Palmerston dit qu'il est autorisé à déclarer que l'Empereur de Russie a récemment donné au Gouvernement la plus franche assurance des intentions les plus pacifiques envers ce pays, et le deni le plus positif d'avoir cherché en aucune manière à porter atteinte aux intérêts Britanniques.

Le Times prétend que cette déclaration n'a pour but que de leurrer l'Angleterre par de vaines assurances d'amitié.

La Banque Commerciale d'Anvers a fait son premier rapport le 15 Décembre. Le nombre d'actions émises est 5000, représentant un capital de 5,000,000 de francs. Sur lequel on a partagé un dividende de 30f par cent par action. On a donné l'autorisation d'émettre une seconde série de 5000 actions pour faire un capital additionnel de 5,000,000 francs, à une prime non au dessous de 20 pour cent.

Le Greenwich Advertiser dit qu'on est occupé à fortifier l'entrée du *Thames* et du *Medway*.

Le steamer Liverpool n'était pas arrivé le 20.

Le Cambridge était arrivé à Liverpool le 19, et le Roscius au Havre le 15.

Le *London Observer* dit que tout ce qu'on a pu dire sur la conclusion de la question Hollando-Belge est sans fondement; vû que la conférence n'était encore venue à nulle conclusion.

Le Times de Londres annonce le retour en ville de Mr. de Stevenson, ministre Américain venant de passer quelques jours à la cour de Windsor.

La Reine Victoria était enfin allée à Brighton.

Les journaux contiennent sur l'Espagne les mêmes nouvelles qui ont été données par l'arrivée du paquebot Albany du Havre.

Nous donnons cependant encore une fois la composition du nouveau ministère espagnol parce que quelques journaux de notre ville avaient donné des noms différens. L'évènement prouve que nous étions les mieux informés.

M. Evaristo Perez de Castro (ambassadeur restant à Lisbonne) président du conseil et ministre des affaires étrangères.
M. le général Alaix, ministre de de la guerre,
M. Pio Pita Pizarro, ministre des finances,
M. Hompanera, (député) ministre de l'intérieur,
M. Arrazola (député) ministre de la Justice.
M. Chacon, ministre de la marine.

Des lettres particulières d'Athènes du 21 novembre disent que des troubles sérieux ont éclaté dans la Morée, et qu'il avait été proposé dans le conseil du roi de proclamer la loi martiale dans cette province. On prétend que M. Werry avait retiré ses propositions d'établir une banque en Grèce par suite de l'opposition de la France et de la Russie.

Les nouvelles du Portugal allant jusqu'au 7 décembre représentent le pays dans un état perpétuel de désorganisation. Des bandes de brigands parcourent et pillent le pays sous le nom de Miguélistes.

NOUVELLES DE LA MER PACIFIQUE.

Par la voie de PANAMA, les éditeurs du *Journal de Commerce de New York*, " ont reçu la lettre suivante qui est d'une date de beaucoup postérieure à nos dernières nouvelles.

LIMA, 28 sept. 1838.

Je n'ai que temps de vous dire que par suite d'une défection dans l'armée qui était en garnison dans cette ville, le général Orbegoso, président de l'Etat, étant à la tête du parti révolutionnaire, l'armée Chilienne forte de 5000 hommes débarqua le huit courant, dans le voisinage et entra dans la ville le 21, après avoir défait le général Orbegoso, et lui avoir fait éprouver une perte de 500 hommes tués ou blessés. Les *Chiliens* ont mis *De Gamarra* à la tête du gouvernement et occupent encore la capitale: mais le général Santa-Cruz est journellement attendu de l'intérieur avec une armée de 9000 hommes.

☞ Nous appelons l'attention des capitalistes sur un avis de vente à l'encan, devant avoir lieu aujourd'hui, par le ministère de M. Barnett Sr., à la Bourse de Cité, rue St-Louis, à midi. On y verra que les propriétés en vente sont situées au centre de la ville et dans les rues les plus passantes et les plus commerçantes; que les maisons rue de Chartres et la propriété sur la rue du Canal produisent actuellement plus de $15,000 de revenu et peuvent produire à peu près le double.

Pendant que les capitalistes dans les villes du Nord, cherchent des placements sur propriétés immobilières, rapportant de 5 à 6 pour cent, on offre en cette circonstance un placement bien autrement avantageux.

A Monsieur le Directeur de l'Abeille,

Monsieur.—Il est des imprudités de plus d'un genre, et celles qui échappent au glaive de la loi ne sont pas toujours les moins coupables ni les moins odieuses.

Permettez-nous donc d'user de votre estimable feuille pour flétrir comme elle le mérite une de ces dernières.

Il y a 7 à 8 mois environ, nous traitâmes avec le sieur Marty pour son hôtel, rue de Chartres, connu sous le nom d'Hôtel des Etrangers.

Nous fîmes alors un sous seing (il est encore entre nos mains) par lequel il était, entre autres conditions, interdit au sieur Marty et à ses enfans de tenir un hotel à la Nouvelle Orléans.

On conçoit en effet que c'était pour nous une question vitale et sans laquelle nous n'eussions jamais eu l'idée de traiter.

Quelque temps après et avant que ce sous-seing ne fut converti en un acte authentique, la mort inopinée de la dame Marty nous obligea d'en faire un autre, cela nous semblà nécessaire, vû la nouvelle position des enfans Marty devenus héritiers de leur mère. Malheureusement le notaire chargé de la redaction omit cette clause importante. Nous en fimes la remarque; mais le sieur Marty répondit qu'il était ridicule d'appréhender qu'il formât jamais un établissement de ce genre, puisqu'il vendait de son plein gré le sien parfaitement achalandé, et dans lequel il avait fait sa fortune. Que d'ailleurs une clause pareille était tout à fait illusoire, puisqu'il était toujours loisible à un mal-honnête homme de l'éluder, en mettant son établissement sous le nom d'un compère; que d'ailleurs il était homme d'honneur et qu'on pouvait s'en rapporter à sa parole. Nous Monsieur, nous étions sans défiance, et nous avons cru à cette parole. Du reste le sieur Marty a déclaré dans le temps à qui voulait l'entendre, qu'il partait pour France au mois de mars prochain.

Eh bien! au mépris de ses engagemens d'honneur, et lorsque nous sommes à peine en possession de son hôtel, le Sr. Marty enlève un autre le plus voisin possible du nôtre et fait un appel dans votre feuille au patronage de l'Etablissement qu'il a vendu.

En présence d'une telle perfidie notre premier mouvement a été d'en demander raison au sieur Marty. Mais nous avons été retenus par la considération de son âge, bien qu'une vie constamment honorable puisse seule donner droit à une vieillesse respectée; nous nous sommes adressés à ses fils, témoins de ses engagemens sacrés, ils n'ont été que des misérables solidaires de sa bassesse.

Alors nous avons chassé ignominieusement de notre Hôtel où il avait eu l'impudence de se présenter un des Marty. A l'autre, nous avons infligé le plus cruel outrage qu'on puisse imaginer pour un homme; nous lui avons craché à la face, sonate pérysité des cours de justice, en *plein midi*.

Après avoir épuisé tous les moyens humains d'obtenir une réparation quelconque, il ne nous reste plus qu'à soumettre la conduite des sieurs Marty au tribunal de l'opinion publique, et c'est ce que nous faisons aujourd'hui.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération,

LOMBARD & COCHEY.
Nlle. Orléans, 1er fev. 1839.

MARIÉ.—Le 30 Janvier, par le révérend Théodore Clapp, Mr. *Simon O'Callaghan* à Mademoiselle *Marie*, fille de l'honorable Joshua Baldwin.

COMMERCIAL.

DERNIERES DATES.

New-York	jan 22	Liverpool	dec 20
Boston	jan 19	Londres	dec 18
Philadelphie	jan 22	Havre	dec 19
Washington	jan 23	Paris	dec 14
Baltimore	jan 21	Bordeaux	dec 12
Charleston	jan 2[illegible]	Madrid	dec 10
Vera Cruz	jan [illegible]	Cadix	dec 8
Tampico	jan [illegible]	Havane	jan 18
Mexico	dec 8	Houston	jan 19

MARCHE DE LA N. ORLEANS, 2 Fév.

REMARQUES.—Nous trouvons qu'il existe, en général, plus d'activité dans le marché qu'on n'en avait remarqué pendant toute la saison—Cependant les transactions sont encore limitées: la rareté de l'argent et la difficulté de placer les traites empêchent les achats majeurs. Le temps aussi étant très mauvais a pu contribuer à cet état d'inaction.

On a reçu une quantité considérable de produits de l'Ouest cette semaine, mais une grande partie n'est pas disponible, ne venant ici que pour la réexpédition au Nord. Néanmoins, il y en a assez de disponible pour causer une réduction dans les prix de la plupart des articles depuis la semaine dernière.

Le marché monétaire devient un peu plus facile. les banques augmentant quelque peu le montant de leurs escomptes—Les escomptes au dehors se font de 1¼ à 1½ pour cent par mois, pour papiers d'affaires; sur hypothèque à 12 pour cent par an; et le papier non courant, se fait de 2 à 3 pour cent par mois.

Les changes se sont mieux placés cette semaine que la précédente et l'on a obtenu de meilleurs prix. Nous cotons sur l'Angleterre 6 à 7 pour cent de prime; sur France f5, 30 à 5, 35; sur New York à vue 1½ à 1 1/2; do 60 jours, 2 à 3 pour cent d'escompte.

Des nouvelles furent reçues du Havre pendant les premiers jours de la semaine, allant jusqu'au 19 Déc., et hier on a reçu des nouvelles de Liverpool jusqu'au 21. Ces deux marchés sont tous les deux favorables pour le maintien des prix antérieurs, sinon pour une hausse. Cependant nous considérons que sur ces deux marchés la légère faveur signalée n'est que la reprise des prix qui étaient en baisse aux avant dernières nouvelles.

Le temps a été très défavorable aux affaires de mardi à jeudi inclusivement: la pluie ayant été presque constante.

COTON.—Il y a eu demande pour cet article pendant toute la semaine. Malgré les circonstances défavorables, telles que mauvais temps, rareté d'argent, et difficulté de négocier, qui ont empêcher les opérations importantes, il s'est fait cependant des ventes jusqu'à concurrence de 10,000 balles sans aucune variation dans les prix depuis la semaine dernière. En général les détenteurs sont fermes à nos cotes qui sont pour Louisiane et Mississippi de 13 3/8 à 16 1/2 cents; Tennessee et districts de l'Ouest 10 3/4 à 13 c. Il n'y a encore que très peu de cette dernière description sur le marché.

Les exportations sont de 153,053 balles contre 213,735 à la même époque, l'an dernier; laissent un déficit de de 60,682 balles qui se divisent comme suit:

Déficit pour l'Angleterre,		80,133 bal.
Do.	France,	790
Do.	Nord de l'Europe,	932
	Total.	81,855
En plus aux autres ports étrangers.		720
Déficit pour les ports étrangers.		81,135
Excédant pour Cabotage,		20,453
	Total.	60,682

Arrivages cette semaine semaine. 17548 balles.—Nous évaluons les existences actuelles y compris ce qui est à bord des batimens non-expédiés à 107,593 balles. Les exportations continuaient à être moindres que les réceptions.

Tabac—L'approvisionnement continue à être sans importance; mais il est arrivé quelque chose cette semaine et nous ne connaissons pas de ventes faites. Nos cotes sont donc nominales. Les exportations sont 2241 boucauts, contre 5311 l'an dernier, à pareille époque, laissant un déficit de 3020 boucauts—Arrivé cette semaine 233 boucauts, ce qui est plus considérable qui pendant nulle semaine, depuis le commencement d'octobre.

Sucre—Les ventes, cette semaine, ont été faibles, plutôt à cause, sans doute, du temps humide que par un manque de demande, prix pour bonnes qualités 6 à 6½, par livre, inférieur, 5 à 5½.

Mélasse—Il y a bonne demande pour cet article, en ville, ainsi que sur plantation, aux prix antérieurs, en ville 29 à 30c. et sur plantation, 22c.

Farine—Les prix ont fléchi depuis nos derniers avis —Nous cotons maintenant de $7 75 à 8, mais on tient généralement à ce dernier prix auquel on fait journellement des ventes. Mais des ventes ont aussi été faites aux premiers, et l'on nous parle d'un lot vendu à 7 62½ au débarquement d'un bateau—Cependant ce prix est au-dessous du cours, car il ne se fait à $7 75 que sur la levée, le prix des magasins est de $8. Arrivages cette semaine 10,985 barils.

Mais—Nos cotes sont 62 1/2c. à 65c. par boisseau; mais il s'est fait des ventes à 60 au sortir des bateaux. Il y a bonne demande mais point de ventes importantes. Arrivages de la semaines 12,099 sacs.

Provisions—Tous les articles de ce genre ont baissé par suite des nombreux arrivages de la semaine. Cependant beaucoup vient pour la réexportation. arrivé 1938 barils et 204 caisses bœuf; 10201 barils, 23 tierçons, 184 caisses porc; 2178 caisses, 405,000 livres en main; 1012 boucauds, 34 barils, 28 caisses et 2161 pièces jambons. 15298 barrillets, 100 boucauts, 71 tierçons, 752 barils graisse et 220 barils graisse feuillée, 360 barils, 479 barrillets beurre.

Toile et cordes d'emballage—Il y a très peu de demande et de ventes. Reçu cette semaine 1175 toile toile d'embalage et 2356 rouleaux de corde.

Plomb—Arrivé cette semaine 6114 saumons, principalement pour l'exportation. Nous n'avons entendu parler d'aucune vente. La dernière qui ait eu lieu était à 5 25 pour quintal. On demande encore des prix plus élevés.

Whiskey—Le prix de cet article a baissé depuis quelques jours. Nous le cotons maintenant de 44 à 46c. le gallon rectifié. Calme à ce prix. Il s'est fait quelques ventes à 42 cents.

Café.—Nos existences sont réduites par une bonne demande sans être trop active. Il y a beaucoup plus de sortes de Rio que de Cuba sur notre marché; environ 1-3 de plus.

Charbon.—Cet article si nécessaire est devenu très rare et se vend à un prix très élevé. La dernière vente s'est faite à $16 le tonneau par cargaison. Il n'y en a pas du tout en rade.

Fret.—Le fret a un peu haussé cette semaine 11/16 d. pour Liverpool et 1 1-2 c. pour le Havre. Cependant ces prix sont généralement refusés parceque la saison est si avancée que les bâtiments ne peuvent plus compter que sur un voyage. Il y a beaucoup de bâtiments dans le port et il en reste fort peu à venir.

PRIX-COURANT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ARTICLES DIVERS.		De	A
COTON—	Miss. et Louis.—Bon et fin	15½	16½
"	Bon et beau	14½	15½
"	Beau	13½	14½
"	Moyen	12½	1[illegible]
"	Ordinaire	10½	11½
"	Ten. et Ala. bon et fin	—	—
"	Bon et Beau	—	—
"	Beau	—	—
"	Moyen	—	—
"	Ordinaire	—	—
TABAC—	Première qual	11	12
"	Seconde	9	10
"	Croisé	7	8
"	De Cube	23	28
SUCRE—	Nlle. Orléans beau	6	6½
"	Do. commun et passable	5	5½
"	Sur habitation	5½	5½
"	Cube, blanc	11	12½
"	Do. brun	8	9
MELASSES en ville		29	30
T. D'EMBAL.	De l'Ouest, la yard	20	21
"	De Dundee	15	16
C. D'EMBAL.	la livre	8½	9
CHARBON—	De l'Ouest. le baril	2 00	2 50
"	De Liverpool	16	18
CHANDELLES—	Blanc d bal. N. Bed. liv	1 29	1 50
"	De suif	39	40
CAFE—	De Cube	12	12½
"	Du Brézil	12	13
"	De St. Domingue	10½	11
FARINE—	Le baril	7 75	8 [illegible]
FRUITS.			
RAISINS—	Par caisse	1 87½	2 00
"	Par demi-caisse	1 12	1 75
"	Par quart de caisse	70	75
AMANDES—	A coque tendre, la l	12	13
"	A coque dure	4	6
POISSON.			
MORUE—	La caisse	1 00	1 37
HARENG—		62½	75
MAQUEREAUX—	No. 1, par baril	15	—
"	No. 2	13 50	—
"	No. 3	8 50	—
GRAINS.			
MAIS—	Epépie, par baril	1 12½	1 25
"	En grains, par boisseau	62½	0 65
HARICOTS—	Par baril	3 50	4 —
FOIN—	Les 100 livres	1 12½	1 25
PEAUX—	Louis et Miss	5	6½
"	Mexicaines	—	—
PLOMB—	En saumons	9	10½
"	En barres, la liv	—	7
CHAUX—	De l'Ouest, le baril	—	—
"	De Thomaston	1 50	—
PROVISIONS.			
BŒUF—	Mess	17	—
"	Prime	12 00	—
PORC—	Clair	21	22
"	Mess	18	18 50
"	Prime	17	17 50
"	Plats côtés	7½	8
JAMBON—	Jambon, la livre	12½	—
"	Enveloppés	12½	13
"	Epaules	8½	9
"	Plats côtés	8	9
SAINDOUX—		10	1[illegible]
BEURRE—	Du Nord	12	12½
"	De l'Ouest	18	20
SEL—	De Liverpool, le sac	1 87½	2 —
"	Fin, par sac	1 75	1 87½
"	Des Iles Turques, p.bo	40	50
RIZ—	De la Caroline, le 100 l	4 75	5 00
EAU-DE-VIE—	Franç. 4e pr. le gal	1 25	1 62
"	Américaine 1re pr	60	—
RUM—	De la N. Orl 1re pr	60	—
"	De la Jamaïque	1 50	—
"	Du Nord	60	—
GENIEVRE—	De Hollande	1 25	1 50
"	Américain	—	—
WHISKEY—	Commun	—	—
"	Recufié	51	52

EXPORTATIONS DE COTON.
De la N. Orléans depuis le 1er. Oct. 1838.

EXPEDIÉS POUR	Balles de Coton: Cette semai.	Précé.	Total	Bal: Saison dern.
Liverpool	4553	46734	51287	131[illegible]
Greenock et Glascow	974	3809	4783	3708
Autres ports anglais				
Total aux ports anglais.	5527	50539	56066	136[illegible]
Havre		35653	36233	33011
Bordeaux				5[illegible]
Marseilles		2595	2595	1023
Autres ports français		1065	1065	976
Total aux ports français		41[illegible]	4229[illegible]	4[illegible]
Nord de l'Europe				932
Cowes et un marché				
Autres ports étrangers		3017	3017	2297
Total aux ports étrangers	5527	95879	101406	192511
Boston	2454	19068	21522	1195[illegible]
Autres ports de l'E.U.	660	5051	5711	836
New York	1025	20185	21210	15410
Philadelphie		1855	1855	1656
Autres ports des E. U.		12091	1209[illegible]	1[illegible]
Total aux ports des E. U	3939	47790	51647	31194
Total	9466	143787	153053	213735

EXPORTATIONS DE TABAC.
De la N. Orléans depuis le 1er. Oct. 1838.

EXPEDIÉS POUR	Boucts. Tabac: Cette semai.	Précé.	Total	Bts: Saiso. dern.
Liverpool	15	28	43	517
Greenock et Glascow				
Autres ports anglais				
Total aux ports anglais.	15	28	43	517
Havre		471	471	19
Bordeaux				
Marseilles				92
Autres ports français				
Total aux ports français.		471	471	111
Nord de l'Europe				
Cowes et un Marché				
Autres ports étrangers		229	229	555
Total aux ports étrangers	15	728	743	1183
Boston		111	111	246
Autres ports de l'Est				
New York		1363	1363	3577
Philadelphie		26	26	278
Autres ports des E. U				69
Total aux ports des E. U		1500	1500	4178
Total	15	2228	2243	5311

ESPECES.

Piastres	An Pair		
Doublons Espagnols	Do	16½	16¾
" Mexicains	Do	15 53	15 75
Or americ	Do	4	1
Souverains		4	5

BILLETS DE BANQUE.

Banque des E. U.	De prime	pair.	1
Alabama	D'escompte	2 50	4
Mississipi	Do	4	5
Brandon		45	50
Autres Banques		10	25
Kentucky		1	3
Ohio		1	3
Indiana		1	3
Illinois		1	3
Tennessee	D Esc	2	4
Billets du Trésor	An Pair		
Arkansas		4	5
Billets du Trésor du Texas	Do	50	55

FRET.

Pour Liverpool—Coton, par livre	— —	11/16
" Londres—Tabac par boucaut	— —	— —
" Havre—Coton par livre	— —	1 3/8
" Hambourg—Tabac p. boucau	— —	— —
" Cowes—Tabac par boucaut	— —	— —
" Ports Nd. des E. U	1½ —	3/4
Sucre—De la Cote	94 —	—
Tabac—Par boucaud	93 50	4 —

LIVERPOOL— *Cour du Coton*—Décembre 19— Il y a eu hier de fortes demandes de coton, tant par les commerçants que par les spéculateurs. Il s'est vendu 4000 sacs dont 1200 ont été pris par ces derniers aujourd'hui cet article est encore très recherché et 10,000 ou 12,000 sacs ont été vendus à 1/2 d. de hausse sur les prix de la semaine dernière; 5000 balles de coton américain principalement, ont été prises par la spéculation.

LIVERPOOL 19 déc.—*Coton*—Les ventes ont été jeudi dernier de 3000 sacs, vendredi de 3000, lundi de 3900 et mardi de 4000; 1500 ont été pris par spéculation; aujourd'hui elles ont été de 12000 dont 9000 par la spéculation. Les affaires faites hier sont très limitées, par manque de demande de la part des spéculateurs; cependant hier au soir et aujourd'hui quelques ventes ont été terminées et les prix des cotons américains peuvent être côtés à 1/4 d. par livre de hausse, les autres qualités restent sans variation.

Les importations de la semaine ont été 5023 sacs.

LIVERPOOL 18 déc—Les demandes de coton ont été très considérables et de beaux prix ont été obtenus. Les ventes ont dépassé 4000 sacs, principalement en coton américain.

☞ Les capitaines ou les soussignés ne seront point responsables des dettes que pourrait contracter les équipages de la barque William, de la barque Abeona, ou le brick Margaret.

2 fev HOLMES & MILLS.

BANQUE DU COMMERCE de la Nouvelle-Orléans—Nouvelle-Orléans, 1er. Février 1839.— L'élection annuelle de onze Directeurs pour cette institution, par les actionnaires, aura lieu à la maison de banque, le 4 du mois prochain, entre 10 A. M. et 2 P. M. 2 fev G. O. HALL, Caissier.

LE soussigné devant s'absenter, invite les personnes auxquelles il pourrait devoir de se présenter à son domicile, rue Toulouse, No. 10, pour être soldés et invite également les personnes qui lui doivent à régler avec lui.

2 fev R. R. LEFEBVRE.

20 BARILS WHISKEY, en magasin et à vendre par SHALL & BROWN, 1er fév 96, rue des Magasins.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Unicorn, Child, Boston, capit
Navire Edwin, Willson, Liverpool, L H Gale
Brick Alice, Jordan, New York, W Porter
Brick Atlantic, Montague, N. Y. capit
Goel. Banner, Guard, St. Thomas, C & E Bernard
Goel. Glide, Hallet, Havane, Knight & co
Bateau à vapeur Gov. Shelby, Kercheval, Pittsburg, capit
Bateau à vapeur packet New York, Wright, Galveston, Bogert & Hawthorn

ARRIVES.

Bateau de remorque Phœnix, Anable, de la passe S. O. ayant mis en mer le navire Columbiana, brick Felicie et les goels Water Witch et Byron—il a amené dans le port le navire Nenentun, les bricks Nina et Apalachicola et la goel. Junius.

Bateau de remorque Tiger, Beebe, des Passes, avec la barque Fr. Mabo, la barque Am. Marine, les goels. Montgomery, Mount Moriah et Sam. Slater.

Bateau de remorque Tennessean, Paulding, de la Passe N. E. avec les barques Cardinal de Chevreuse, Moro Castle, le brick Edouard et les goels. Hero et Watchman.

Navire Nonentum, Miher, de Boston.

Barque Marine, Buckmar, de Rotterdam.

Barque Moro Castle, Thomas, de Bordeaux, à Ph. Bordelais, avec un chargement de vins, liqueurs, etc. à C Bordelais, C Lamarque, A Deslonde, A Kocherau, Bannet frère, J Rivard, Rouchereau, R A Lefebvre, P Langis, J Rivière, St. Raymond, D Dussaut, Roumage & Herbault.

Barque Maho, Amie, de Marseilles, à A Lanfear, avec un chargement de vins, liqueurs, bouteilles vides, confitures, &c. à A Lanfear, V Aicard, J Ricker, A Bodt, Albert, Peyroux, Arcueil & co, J Albert, A Delpeuch, Grandchamp, J J Jandot, J E Mercier, H Gilly, Merriner, Pichesto, R Coutelin, M Martin, Dufilho Jr. T Canessa et à ordre.

Barque Française Cardinal de Chevreuse, Clement, de Bardeaux, avec un chargement de vin, liqueur, eau de vie, &c. à B Lacoste; V Roumage; A Rivarde & co; F Barthet & co; Lacquerren; Ingoff, Marchesseau; Reou; Guerin & Pouverain; Juette; Legendre; Querlier; Mene; Lauze; Barrière & Toole; T Albert; Cavelier; Duviller; Chatelanat; Garnier; Paloc & Dufour; Hoyerot; Mager; Cazeau; Charlot; Loreilhe & Valeton; Bourgeois; Ducongé—22 passagers dans la chambre et 52 dans l'entrepont.

Brick Nina, Alexandre, de Honduras.
Brick Apalachicola, Latham, de Pensacole.
Goel. Junius, Handers, de Tampico.
Brick Edouard, Sicard, de St. Barts.
Goél. Watchman, Murray, de Matamoras.
Goel. Hero, Holmes, de Matamoras.
Goel. Montgomery, Sawyer, de Tampa Bay.
Goel. Mount Moriah, Hartham, de Dead Man's Bay.
Goel. Sam. Slater, Brighton, des Iles Turques.
Bateau à vapeur Vandalia, Durst, de Saint Louis, avec de la graisse, corde, etc.
Bateau à vapeur Empress, Russell, de Cincinnati, avec du jambon, graisse, etc.
Bateau à vapeur U. States, Hill, de St. Louis, avec de la farine, &c.
Bateau à vapeur Bridgwater, Wright, de Tchula, avec du coton, etc.
Bateau à vapeur Pennsylvanian, Waugh, de Tuscumbia.
Bateau à vapeur Brilliant, Hart, du Bayou Sarah.
Bateau à vapeur Fuselier, Maire, de Cincinnati.

MEMORANDA.

Le steamer United-States parti de St-Louis, le 25 jan., rapporte qu'il n'y avait que 8 pds. d'eau dans le haut du Mississipi et qu'il baissait.

Remorqué de New Madrid à Memphis, le Pat. Miller, ayant ses roues cassés.

Deux goels qu'on suppose être la Lone et la Sarah Ann, ont été vues le 23 dernier, lat. 27 12, allant au Mexique; le brick Energy, Shannon, devait quitter Tampico le 24 jan. pour Laguna.

Parti de Liverpool pour ce port, le 15 déc. le navire Brickly, Johnson.

A Liverpool pour ce port, le 18 déc. le nav. McColl.

Parti d'ici et arrivé à Philadelphie le 24 jan. le navire Archer, Marston.

Parti d'ici et arrivé à Baltimore, le 24 jan. le brick Isaac Franklin, Smith.

AVIS—Thomas Atkins, Ecossais, d'une légère complexion, ayant collecté plusieurs comptes pour les soussignés, est décampé. Le public est averti de ne point lui payer aucune argent demandé en leur noms. WE & R MURPHY.
2 f 132, vieux Bassin.

COMPAGNIE DE BANQUE ET DU CHEMIN-A-COULISSES D'ATCHALALAYA. Nouvelle-Orléans, 2 fev. 1839.—A l'élection tenue pour choisir des directeurs pour cette Association, le 21 janvier, les personnes suivantes furent nommés:

J. W. Breedlove,	J. W. Stanton
J. Landis,	Pierre Shannon,
G. A. Pynchon,	M. Turner,
K. Smith,	J. M. Stilwell,

H. Hubbard;

Et le 1er. février M. JAMES W. BREEDLOVE, Esq., a été unanimement réélu président.

2 fev C. HARROD, Caissier.

LÉGION DE LA LOUISIANE.

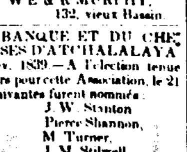

QUARTIERS GENERAUX 1ère division M. L. Nouvelle Orléans, 1er. février 1839.

LES officiers de la Légion de la Louisiane et de la première brigade de la milice de la Louisiane, sont invités à assister à l'inauguration du Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, qui aura lieu lundi prochain, 4 du courant, dans l'après-midi à la maison d'Etat, conformément à une invitation faite par le comité des arrangemens de la Législature.

Par ordre du major Général,
W. DUBUYS,
commandant la 1ère division L. M.
A. CUVILLIER,
Aide-de-Camp.

VOLTIGEURS ATTENTION!

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 3 février à huit heures du matin pour une sortie d'obligation de la Compagnie.

Rendez-vous, au lieu ordinaire, tenue d'hiver.

P. S.—Il y aura un Comité chez Capitaine samedi 2 fevrier à 6 heures du soir, pour affaire importantes.

Par ordre du capitaine E. BRELET,
31 jan sergent major.

CHASSEURS LOUISIANAIS.—La compagnie montera à cheval dimanche, 3 février, à 9 heures et demie du matin, lieu ordinaire du rendez vous, Place du Cirque.—Par ordre du capitaine.

1er fev E. PLANCHARD, Mar. des logis chef

MANUFACTURE DE BIJOUX.—J. B. DOETSCH & Co. informent leurs amis et le public qu'ils sont prêts à recevoir des commandes pour la confection de toutes sortes de bijoux, unis, enchassés et ornés, lunettes d'or, et toutes sortes de diamants enchassés dans le dernier goût.

Il espèrent que la supériorité de leur ouvrage et l'attention qu'ils y donneront leur vaudront l'encouragement de leurs amis et du public.

N. B. Les ordres laissés à la manufacture, au dessus du bureau de MM. Lacoste et Faures, Exchange Alley, entre les rues Conti et St-Louis, ou au magasin de La Muh, No. 81, rue Chartres recevront une prompte attention.

Les dentistes sont aussi informés que J. B. D. & W. feront les fournitures nécessaires à cet art. 2 fev

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de premier District Judiciaire,

L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentent concernent, *Salut*.

ATTENDU que Harper et Merrick ayant acheté à une vente faite par le S érif de la Paroise Jefferson, la propriété ci-après décrite, se sont adressés, au Greffe de cette Cour où la dite vente fut enregistrée le 30me jour d'Octobre de l'année 1838, pour obtenir un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé " Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 Mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de formé dans l'ordre, le decret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour un autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cette avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Sherif, sus-dit le neuvième jour d'Aout de l'année 1838, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 19 de Juin de l'année 1838, dans l'affaire de Norbert Fortier Jr vs Charles F. Zimpel et Henry Zarnowski. No. 16,211 du Docket de cette Cour, à laquelle vente se sont rendus acquéreurs Harper et Merrick pour le prix de seize mille piastres

Description de la Propriété d'après le transfer Judiciaire, Savoir:

Une certaine portion de terre située dans la Paroisse de Jefferson, dans cet Etat, sur la rive gauche du fleuve Missisipi, à environ douze milles au dessus de la ville de la Nlle-Orleans, mesurant quatre arpens de face au fleuve, sur deux lignes parallèles qui s'étendent jusqu'au Lac Pontchartrain, bornée d'un côté par la propriété de Pierre Sauvé et de l'autre par celle de Charles Fortier

Témoins l'Honorable A. M. Buchanan, Juge de la Cour sus-dite. Ce 12 Janvier A. D. 1839.

P. LE BLANC,
2 fev—5 député Greffier.

LES soussignés offrent à vendre, en dechargement du navire Rialto, venant de Marseille.

602 barriques vin de la marque Grousset,
100 demi barriques do do do
150 barils vin d'Oportof
25 barils eau-de-vie,
400 caisses muscat,
100 do vin rouge,
100 do fruits à l'eau-de-vie,
50 do Liqueurs assorties,
100 paniers anisette,
100 paniers champagne,
430 paniers huile, bouteilles grand modèle,
100 paniers bouteilles vides,
70 caisses olives,
30 do capres,
20 do variantes,
10 do cornichons,
10 do anchoix,
50 do salaisons assorties,
10 balles de 30 ch. bouchons,
200 sacs de 500 et 1000 bouchons ch.
33 balles amandes fines.

CARRIERRE, HARAN & Co.
2 fev No. 11 & 15, rue St. Louis.

GENIEVRE DE HOLLANDE.—Le soussigné reçoit maintenant du brick Pandora, d'Amsterdam, 200 pipes genièvre, de la marque bien connue du *Steam boat*, qu'il garanti qualité supérieure et importation directe des distilleries de Messrs. Simon Rynbreende & sons, Schiedam, à vendre en lots convenables aux acheteurs par

2 fev HUGO C. GILDEMEESTER,
45, rue Bienville.

CAFE—150 sacs café de Rio, à vendre par
J A BARELLI & Co,
2 f 61, rue de la Commune.

HUILE de spermacetie—8 barriques qualité supérieure à vendre par J A BARELLI & Co,
2 f 61, rue de la Commune.

PLATS-COTES ET EPAULES—21 boucauts plats-côtés; 8 boucauts épaules et 1 boucaut Jambon mélangé de Cincinnati, en débarquement du steamer Fusilier et à vendre par
LAYET & AMELUNG,
2 fev 17, rue du Commerce.

BALAYS—200 douzaine Balays récemment reçus et à vendre par
DAVIS & HOBART,
2 fev 78, rue de la Douane.

MOUTARDE FRANCAISE—5 caisses Moutarde française, préparée, à vendre par
DAVIS & HOBART,
2 fev 78, rue de la Douane.

FRAMBOISES—64 gr. barils et demi barils, en débarquement du navire CHARLESTON, à vendre par DAVIS & HOBART,
2 fev 78, rue de la Douane.

VIN DE BORDEAUX.—60 barriques de vin de Bordeaux de très bonne qualité, à vendre de suite, pour clore une facture. J. MATERRE,
2 fev—3 8, rue St-Louis.

GARANCE et Noix Muscade, en débarquement et à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER,
2 fev 45, rue Bienville.

HUILE DE LIN et huile de lin allemande en barils et barres, en débarquement du brick Pandora, d'Amsterdam, par
HUGO C. GILDEMEESTER,
2 fev 45, rue Bienville.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Dimanche 3 Février.
DERNIERE REPRÉSENTATION.
Mme LECOMTE ET Mr MARTIN,
ROBERT LE DIABLE
Grand-Opéra en 5 actes de Meyerbeer, paroles de Scribe.
DANSES
2me. Acte
PAS DE DEUX,
Par Mme. Lecomte et Mr. Martin.
3me. Acte
SCENE DES NONNES.
Mme. Lecomte remplira le rôle d'Hélène.
Le spectacle commencera à 6½ heures.

DEMAIN DIMANCHE, 3 FEVRIER.
Exhibition Publique du tableau de
BOISSY D'ANGLAS,
A la Convention nationale par VINCHON.

Scène de la Révolution Française.

Journée du 1er. Prairial, an III, (20 Mai 1795.)

CETTE belle et vaste composition retrace une des scènes les plus dramatiques de la révolution française, le moment où le président *Boissy d'Anglas* salue la tête du député Féraud qui lui est présentée au bout d'une pique, au milieu d'une émeute populaire.

Ce chef d'œuvre qui a obtenu en France un succès d'enthousiasme est exhibé dans une construction élevée à cet effet, sur les terrains de l'ancienne prison, derrière l'hôtel de ville, l'entrée par la rue St. Pierre, entre Chartres et Royale, où il se voit depuis 9 heures du matin jusqu'à 5.

Prix d'entrée—50 cents, enfans moitié; abonnement pour la saison $3. 2 fev—6

SALLE D'ORLEANS.

SAMEDI, 2 FEVRIER 1839.
GRAND BAL PARE ET MASQUE.
Prix d'entrée pour les cavaliers.............. $2.

Aucune dame ne pourra être admise sans qu'au préalable elle n'ait reçu un billet d'invitation, qui sera personnel. 28 jan—3

SALLE D'ORLEANS.

GRAND BAL D'ENFANS.
AU BENEFICE DE M. J. DEVOTI.

LUNDI, 4 FEVRIER 1839.
GRAND BAL PARE
Précédé d'un
GRAND BAL D'ENFANS.

Qui commencera à 5 heures et finira à neuf. Aussitôt que le bal d'enfans sera fini, les domestiques seront tenus de quitter la salle et le bal continuera pour les grandes personnes.

Mr. Devoti ayant pris toutes les peines possibles pour être agréable aux enfans qui ont assisté aux bals qui ont été donnés pour eux à la Salle d'Orléans, il ose espérer que les enfans ainsi que leurs parens daigneront l'honorer de leur présence dans cette soirée, ce qui sera pour lui le plus grand encouragement et pour lequel il offre d'avance le témoignage de sa gratitude.

Prix d'admission $1 et pour les enfans 50 cents.
28 jan—7

AUJOURD'HUI:

Tirage de la Grande Loterie de l'Etat, classe pour 1839
3, 37, 64, 39, 43, 31, 51, 21, 48, 38, 11, 1
Sont les numéros sortis.

☞ BILLETS SEULEMENT $1 00.4.1
UN GROS LOT DE $13,000.
GRANDE LOTERIE D'ETAT.
Autorisée par la Législature de cet Etat
CLASSE 9

Devant être tirée Samedi, 2e fevrier 1839, à 6 heures, P. M., à l'Hôtel Bishop, rue de la Commune.
S DAVIS & Co., Directeurs.
75 Numéros ballotés—12 sortant.

PROGRAMME:

1 Lot de	$13,000	$13,000
1 "	3,000	3,000
1 "	2,500	2,500
1 "	2,000	2,000
1 "	1,500	1,500
8 "	1,000	8,000
27,814 Lots, montant à		$192,323

☞ Billets $4, demi-billets $2 00, quarts de billets $1

Paquets de 25 billets pour $100 garantis devoir tirer au moins $48

Paquets de 25 demi billets, pour $50 00, garantis devoir tirer au moins $24 00.

Paquets de 25 quarts de billets, pour $25 00, garantis devoir tirer au moins $12

Pour paquets ou simples billets, s'adresser au bureau du Directeur, rue de Chartres, No. 16, et à l'encoignure des rues St-Louis et Chartres. 2 fev

LOTERIE DES ECOLES GRATUITES, No. 56.

Sera tirée LUNDI, 4 février, 1839, au No. 8, Banks Arcade, à 6 heures du soir

J. K. MEAD, Directeur
Bureau No. 8, Banks Arcade
75 numéros ballotés—12 sortant

PROGRAMME.

1 Lot de	$8,000	$8,000
1 "	2,500	2,500
1 "	2,000	2,000
1 "	1,250	1,250
1 "	1,000	1,000
4 "	500	2,000
6 "	300	1,800
10 "	200	2,000
10 "	150	1,500
10 "	120	1,200
20 "	100	2,000
150 "	70	10,500

Et autres se montant à $125,123

Billets $2.50, Halves $1 25, Quarts 62 1/2c
Paquets de 25 billets pour $62 50 garantis devoir tirer $30. Billets en proportion. 2 fev

A LOUER—Une maison en briques, à trois etages, dans la rue Marigny, entre les rues Levée et Condé. S'adresser à M. Salvador Fernandez, à l'encoignure des rues Madison et Levée, ou à Jacob Hart, à l'Hôtel Conti 2 fev—3

A LOUER—Les trois etages au dessus du magasin maintenant occupé par Dejoux et Fernandez, encanteurs, rue de Chartres no 114. Possession en sera donnée le 15 de ce mois. pour les conditions qui seront avantageuses, s'adresser à
1 fev DEJOUX & FERNANDEZ.

EN débarquement du Lubeck, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés
40 barriques de Vin fin,
100 caisses de Vin ordinaire,
2 fev H. PALOC & DUFOUR.

EN débarquement du Frances Ashby, venant de la Havane, et à vendre par les soussignés
28 milliers de Cigares.
2 fev H. PALOC & DUFOUR.

VINS—25 quarts barriques Vin de Sherry, à vendre par ROBT. H. WHITE,
2 fev 40, rue Poydras.

TABAC—150 boîtes tabac manufacture, à vendre par ROBT. H. WHITE,
2 fev 40, rue Poydras.

SUCRE—100 barils sucre clarifié, à vendre par ROBT. H. WHITE,
2 fev 40, rue Poydras.

VINEN PANIERS—100 paniers Champagne, à vendre par ROBT. H. WHITE,
2 fev 40, rue Poydras.

SACS—30 000 sacs, grands, petits et medium à vendre par ROBT. H. WHITE,
2 fev 40, rue Poydras.

THES—Poudre à canon, imperial, Pouchong et Souchong, à vendre par
ROBT. H. WHITE,
2 fev 40, rue Poydras.

VINAIGRE—150 barils Vinaigre de cidre, à vendre par ROBT. H. WHITE,
2 fev 40, rue Poydras.

CORDE D'EMBALLAGE. 112 rouleaux Corde d'emballage, à vendre par
ROBT. H. WHITE,
2 fev 40, rue Poydras.

CAFE en débarquement du navire Trescott. Une cargaison de qualités assorties à vendre en lots convenables aux acheteurs par
2 fev H. WILLIAMS, 5, rue Royale.

SUCRE—2500 boucauts de sucre, à vendre de suite sur habitation J. MATERRE,
2 fev—3 St. Louis, No. 8.

MELASSE sur habitation, à vendre par
J. MATERRE,
2 fev—3 No. 8, rue St. Louis.

TOILE A DRAPS—30 caisses toile blanche, à vendre par W. C. TOMPKINS & Co.
2 fev 91, rue de la Commune.

TOILES ECRUES—35 balles 3/4, 3/6 et 3/7 pouces de largeur, à vendre par
W. C. TOMPKINS & Co.
2 fev 91, rue de la Commune.

TRAITES sur New-York, à vendre par
VAN WYCK & Co.,
2 fev 35, rue du Camp.

ESSIEUX DE CHARRETTES de toutes grandeurs, des manufactures de Jno. Wood, reçus par les derniers arrivages de Philadelphie, à vendre par
JAS D DENEGRE,
2 fev 16, rue de la Douane.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—104 caisses en débarquement du navire Ohio, à vendre par R. G. HOBBS,
2 fev 12, rue de la Douane.

FROMAGE ALLEMAND Tête de Maures, reçu par le brick Pandora, d'Amsterdam, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER,
2 fev 45, rue Bienville.

QUATRE MACHINES à copier anglaises, à vendre par SCHMIDT, WERNER & Co.
2 fev—2 88, rue Bienville.

PORC—13 barils machoires et 7 barils croupe, en débarquement du steamer Fusilier, 100 barils mess et prime, morceaux de croupe M. O. &c. en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG,
2 fev 17, rue du Commune.

GRAISSE—120 barillets, en débarquement du steamer Fusilier, 170 barillets en débarquement du U-States; 800 en magasin et à vendre par
2 fev LAYET & AMELUNG, 17, Commune.

BŒUF séché et langues de bœuf—8 tierçon et 16 boites bœuf séché et 4 barils langues de bœuf, préparés pour l'usage des familles, en débarquement du steamer U.-States, à vendre par
2 fev LAYET & AMELUNG, 17, Commune.

RIZ—100 tierçons riz prime, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG,
2 fev 17, rue de la Commune.

HUILE—500 galons huile d'hiver, pûre, à vendre par ROBERT H. WHITE,
2 fev 40, rue Poydras.

CLOUX—5500 barrillets cloux assortis, en magasin et à vendre par ROBERT H. WHITE,
2 fev 40, rue Poydras.

BLANC DE PLOMB des manufactures de A. S. et E. S. Roberts Nos 1 et 2 à vendre par
J. D. DENEGRE,
2 f 16, rue de la Douane.

RIZ—112 barriques riz prime, de la Caroline à vendre par J A BARELLI & Co,
2 f 61, rue de la Commune.

ETOUPE—100 bottes étoupe de Russie à vendre par J A BARELLI & Co,
2 f 61, rue de la Commune.

ACTIONS de la Banque d'Atchafalaya.—40 actions, sur lesquelles $50 sur chaque action ont été payés, à vendre par G. E. COOLIDGE,
2 fev 56, rue Gravier.

VIN DE CANTEMERLE—100 boîtes qualité supérieure, en débarquement et à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER,
2 fev 45, rue Bienville.

GRAISSE—100 barillets et 90 barils graisse en feuille, en débarquement et à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
2 fev 63, rue Gravier.

FARINE—150 barils farine superfine, en débarquement du steamer United States, à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
2 fev 63, rue Gravier.

PORC—500 barils mess et prime, à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
2 fev 63, rue Gravier.

BRIQUES à Feu de Penscole.—30,000 briques de la manufacture de J. Noriega, article supérieur à vendre par EDW. SPRAGUE,
1er fev 22, rue de la Douane.

SEL—2000 sacs sel fin et gros de Liverpool à vendre sur la levée, en quantité convenables aux acheteurs, s'adresser à ALEX. PARK,
1 fev 20, rue de la Commune.

POUR GALVESTON, TEXAS—Packet régulier pour le vendredi, 8 courant, à 10 heures du matin. Le superbe navire à vapeur, à basse pression, CUBA, capitaine J. B. Carson, du port de 600 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre, ayant deux bouilloires, partira positivement comme ci-dessus. Un bateau à vapeur sera toujours prêt dès son arrivée pour transporter les passagers et le fret du Cuba à Galveston. Pour fret ou passage, ayant d'aussi beaux emménagemens qu'aucun autre packet des Etats-Unis, s'adresser à bord ou à
BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

N. B.—Le fret de Cuba est maintenant pris à 25 pour cent audessous des prix ordinaires. Le fret et le passage devront être payés en billets des banques de la Nouvelle-Orléans, et l'on ne recevra aucun fret le jour du départ. 2 fev—1

POUR LA MOBILE, par la rivière. Le paquebot à vapeur NEWCASTLE, capt. E. Murray, partira pour le port ci-dessus, dimanche, 3 du courant, à 4 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
WALKER, KNIGHT & Co.
2 fev 26 Nlle. Levée.

POUR FORT GIBSON, Fort Smith, Vicksburg, Little Rock et les ports intermédiaires. Le beau steamer DE KALB, capt. Lemon, partira pour les ports ci-dessus, mardi, 5 courant, à 2 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens s'adresser à bord, en face la rue Lafayette ou à
J. U. LAVILLEBEUVRE,
2 fev rue des Magasins.

POUR LOUISVILLE et Cincinnati.—Le superbe bateau-à-vapeur ADRIATIC, capitaine Sam. Perry, est maintenant prêt à recevoir du fret et partira mardi, à 4 heures, pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au quai de la rue Notre Dame, ou à
JOSEPH LANDIS & Co.
2 fev 14, rue Poydras.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.—Le superbe bateau à vapeur AMBASSADOR, capt. J. J. James, est maintenant prêt à recevoir du fret et partira sous peu pour les ports ci-dessus
LAWRENCE & LEGENDRE,
2 fev 28 et 29 Nlle. Levée.

POUR LOUISVILLE—Le superbe bateau à vapeur bien connu CHANCELLOR, capt Fitz-Gerald, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée; partira pour le port ci-dessus Mercredi prochain, 6 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à FORSTH & LIMERICK,
2 fev 135, rue des Magasins.

POUR PITSBURG et tous les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur MOUNTAINEER, capt. Packard, partira pour les ports ci-dessus, lundi, 4 courant, à 4 heure P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
GEO. BUCHANAN & Co.,
2 fev 68, rue du Camp.

POUR ST.-LOUIS et tous les ports intermédiaires. Le bateau à vapeur BRAZIL, capt. Dodge, partira pour les ports ci-dessus, aujourd'hui, 2 février, à midi. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à GEO. BUCHANAN & Co.
2 fev 68, rue du Camp.

POUR LA MOBILE via la rivière. Le superbe bateau à vapeur, à basse pression LADY OF THE LAKE, capitaine S. Griffin, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira lundi prochain, 4 courant, à 4 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à bord au bas de la rue Lafayette, ou à
PIERCE, SHANNON & BRO.
57, rue des Magasins.

☞ Les dettes qui seront contractées par l'équipage de ce bateau ne seront point payées à moins qu'on ne produise un billet signé par le capitaine. P. S. B
1er fev

POUR SHREVEPORT Natchitoches et Alexandrie—Le bateau-à-vapeur, tirant peu d'eau COLUMBIAN, capitaine Dunn, partira pour les ports ci-dessus, samedi, 2 février, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face la rue du Canal, ou à SMITH & VOORHIES,
1er fev 35, rue du Camp.

POUR LOUISVILLE et tous les ports intermédiaires— Le bateau à vapeur bon marcheur et solidement bâti, WM. GLASGOW, capitaine Littleton, ayant été retenu par le mauvais temps, partira samedi, 2 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis North American Hotel ou à
1 fev A. BRIDGE, 56, Commune.

BATEAU POUR PASSAGER—*Pour Louisville, Cincinnati et Pittsburgh*.—Le superbe bateau à vapeur neuf WM. ROBINSON Jr., capitaine S. C. Burrell, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira pour les ports ci-dessus et tous ceux intermédiaires Lundi 4 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la douane ou à PIERCE, SHANNON & BROTHERS,
57, rue de la Commune.

☞ Les dettes contractées par l'équipage de ce bateau ne seront point payées, à moins qu'on ne présente un billet signé par le capitaine. 1er fev

POUR LA MOBILE—Le beau bateau à vapeur, bon marcheur, ISABELLA, est prêt maintenant à recevoir du fret au lac, au bout du chemin de fer pour le port susdit et partira samedi, 2 courant, après l'arrivée des chars de midi. Pour fret ou passage, s'adresser à
WALKER, KNIGHT & Co.
31j 26, Nouvelle Levée

POUR LITTLE ROCK—Le superbe bateau à vapeur neuf NORMA, capt Haygood partira Dimanche prochain, 3 février à 10 heures du matin pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au pied de la rue Conti, ou à
FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS
31 jan—3

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI—Le superbe bateau à vapeur MONARCH, capitaine S. Pullerton ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira pour les ports ci-dessus, Samedi prochain, 2 fevrier, à 10 heures du matin. Pour le reste de son fret ou passage, s'adresser à bord ou à LAYET & AMELUNG
17, rue de la Commune.

☞ On avance les frais 31 jan

POUR PITTSBURGH et les Port intermédiaire—Le beau steamboat, bon marcheur GOV. CLARK, capt. William Reid, partira pour les ports susdits Samedi 2 Fev. à midi. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à GEO. BUCHANAN & Co.
31 jan 68, rue du Camp.

POUR LA RIVIERE D'ARKANSAS, LITTLE ROCK et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur BEE, capitaine Shepard, partira positivement Samedi prochain 2 février. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras ou à GODFREY LAWRIE & SMALL,
31 jan 28, Vieille Levée.

POUR COLUMBIA, (Ark) Vicksburg, Grand Gulf, Natchez et tous les ports intermédiaires— Le beau bateau à vapeur SOUTHERNER, capitaine Barry, partira pour les ports ci-dessus samedi, 2 fevrier à 10 heures du m. S'adresser à bord, ou à
SMITH & VOORHIES, 35, rue du Camp, ou à
ARTHUR FULTON & Co.
31 jan 94 rue des Magasins

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI—Le beau steamer MOGUL, capitaine Joseph Combes, partira pour les ports susdits et les places intermédiaires, dimanche prochain 3 courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, au bas de la rue Poydras, ou à PIERCE SHANNON & BRO
29 jan 57, rue des Magasins.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI. Le steamer JOHN MILLS, capitaine G. Gleven, partira pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires, samedi, 2 février, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
PIERCE, SHANNON & BRO.
29 jan 57, rue des Magasins.

ON DEMANDE un navire pour prendre du fret lourd pour N. Y. et Boston, S'adresser au No. 13, rue Bienville. 2 fev

A FRETER—Le beau navire GANGES, capitaine John Jones, du port de 1250 balles de coton, ayant été dernièrement radoubé, est maintenant prêt à recevoir du chargement S'adresser à ROGERS, GRAY & Co.
2 f 81, rue du Canal

A FRETER—Le beau navire fin voilier RICHMOND, capitaine T. W. Winship, du port de 1150 balles de coton, est maintenant prêt à recevoir du fret. S'adresser à
ROGERS, GRAY & Co.,
2 f 81, rue du Canal

A FRETER—La goëlette fine voilière CORDO, capitaine Crockett, du port de 600 barils, s'adresser à
2 fev ASHBRIDGE & JENKINS, 56, Commune.

A FRETER—La goëlette fine voilière FLORANCE, capitaine Smith, du port de 600 barils. S'adresser à
2f ASHBRIDGE & JENKINS, 56, Commune.

A FRETER—La goëlette de première classe CONSTITUTION, capitaine Woodbury, du port de 700 barils. S'adresser à
2 fev ASHBRIDGE & JENKINS, 56, Commune.

A FRETER—La goëlette fine voilière LOUISA, capitaine Norton, du port de 5 barils S'adresser à
2f ASHBRIDGE & JENKINS, 56, Commune.

POUR LA MOBILE—Aujourd'hui—La goëlette EXCHANGE, capitaine Andrews, partira comme ci-dessus. Pour fret, qui sera reçu jusqu'à midi, ou passage, s'adresser à bord, au nouveau bassin, ou à
ASHBRIDGE & JENKINS,
2 f 65, rue de la Commune.

POUR LA MOBILE—La goëlette fine voilière et chevillée en cuivre, ROBERT WOODRUFF, capitaine Grahams, partira sous peu. Pour fret, s'adresser à H. O. AMES,
2 f 48, rue du Camp.

POUR CHARLESTON—Le brick bon marcheur DEBORAH, capitaine Handy partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à ASHBRIDGE & JENKINS,
2 fev 56, rue de la Commune.

POUR TAMPICO—Le paquebot du gouvernement des E. U. WOODBURY, capitaine Nicholas, partira mardi, 5 courant, pour Tampico et Matamoros. Elle a des emménagemens pour 8 passagers et prendra du vif argent en fret, et en retour il se chargera de rapporter les espèces et la vaisselle qui seront offertes.

Pour les conditions du fret ou passage, s'adresser au soussigné, au bureau duquel le sac aux lettres est déposé. HARRISON, CLEGG & Co,
2 fev—3 47, rue Royale.

POUR PENSACOLE—La goëlette fine voilière CHALLENGE, capt. Snow, ayant la plus grande partie de son chargement engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD,
2 f 22, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL—Le superbe navire A. I. MASSASOIT, capt. Bartlett, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
2 fev 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Paquebot régulier —Le superbe navire A. 1 VILLE DE PARIS, capt. Frost, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE,
2 fev 93, rue de la Commune.

POUR PHILADELPHIA, BALTIMORE OU NEW YORK—Un brick de 1ère. classe, prendra un fret en haut ou en bas de la rivière à très bas prix, d'environ 100 boucauts de sucre. Pour conditions, s'adresser à
ASHBRIDGE & JENKINS,
26 jan 65, rue de la Commune.

HUILES, peintures etc., en magasin et à vendre par J. B. PREVOST,
1er fev 39, rue du Camp.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu ce matin, 2 courant, à 11 heures, sur la Levée, en face de la Douane

5 barriques épaules endommagés à bord du steamer Gov. Clark, pendant son voyage de Louisville à la Nlle Orléans, et vendus pour le compte de qui il appartiendra. Conditions—comptant. 2 fev

PAR BOUNY & CRUZAT.

IL sera vendu samedi 2 février, à midi, à la Bourse de Cité, rue St-Louis.

La négresse ROSE, âgée de 16 ans, domestique de maison, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 2 et 4 mois, en billets endossés, à satisfaction et portant hypothèque. 2 fev—1

PAR FERNANDEZ ET WHITING.

IL sera vendu Lundi, 4 Février, à 10 heures a. m. à leur magasin d'encan, No. 8, Vieille Levée.

Un envoi de hardes, consistant en chemises, pantalons, vestes, gilets, &c. &c.

360 fusils des Etats-Unis.

Cotons écrus de Lowell 3/4 et 1/4, Tirtaines, Chapeaux et Souliers. 2 fev.

PAR J. LEVY.

IL sera vendu mardi prochain, 5 courant, à midi, à l'Arcade de Bank, rue des Magasins, pour clore une société:

La goëlette SAN-JACINTO, doublée et chevillée en cuivre, du port de 80 tonneaux, bien fourni et prête à mettre à la mer. Elle peut être maintenant examinée telle qu'elle est, en face de la rue St-Pierre. 2 fev

PAR BOUNY & CRUZAT.

IL sera vendu mardi, 5 février, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:

La négresse MAGDALEN, âgée de 16 ans, bonne cuisinière, repasseuse et blanchisseuse, très bonne nourrice d'enfans, entièrement garantie des vices et maladies prévues par la loi.

Conditions: moitié comptant et l'autre moitié à six mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 2 fev

PAR FERNANDEZ & WHITING.

UNE Propriété de valeur et un Lot de Terre situés au faubourg Tremé, encoignure des rues Claiborne et St. Philippe, seront vendus jeudi, 7 du courant à la Bourse de Cité.

Le lot de Terre mesure 160 pieds français de face à la rue St. Philippe, sur 110 pieds de face sur la rue Claiborne avec une maison de 4 appartements, un salon, galerie, une cave et un cabinet, une cuisine de 4 appartements à feu. De plus une bâtisse de 2 appartements, puits et latrines en briques, un four et un jardin cultivé &c.

Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement et l'acquéreur prendra lieu et place du vendeur pour 2 billets,

1 échéant le 20/23 juillet 1839 pour—$320
1 do le 20/23 janvier 1840 pour—$320

Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, not. pub. aux frais de l'acquéreur.

Les personnes qui désireraient acheter sont invitées à venir voir lesdites propriétés dont un plan est maintenant déposé à la Bourse. 2 f

PAR BACH & GALHOUN.

IL sera vendu Vendredi 8 février 1839, à midi, à la Bourse de la Cité,

DIVERS ILETS DE TERRE, situés à Greeneville et Fryburg. Les plans seront exhibés le jour de la vente.

Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 2 fév—6

PAR BACH & CALHOUN

IL sera vendu Mardi 19 février 1839, à midi, à la Bourse de la Cite, rue St. Louis,

TROIS LOTS DE TERRE DE VALEUR, situes dans la rue du Camp, entre les rues Girod et Julie, près de la demeure de M. Henry Lockett. Ces lots sont entourés par les plus belles bâtisses de la seconde municipalité, et augmentent tous les jours en valeur. On peut voir le plan maintenant à la Bourse.

Conditions—Un cinquième comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Cénas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

2 fév—2, 4, 6, 8, 11, 13, 16 et 19

PAR BACH ET CALHOUN.
Vente de Syndic.

EN vertu d'un ordre de la Cour du premier District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu Mardi, 5 mars, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.

L'Esclave PHILIP age d'environ 29 ans, assez bon domestique de maison, abandonné par J. L. Wilbray à ses créanciers.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente sera passé par devant J. B. Marks, notaire public aux frais de l'acquéreur.

2 fev—2 12 et 26/2,5m.

SOCIÉTÉ FORMÉE—Les soussignés ont formé une société pour la négociation de marchandises en commission en général, dans cette ville, sous la raison de WILLARD & INGERSOLL, et à Natchez Miss., sous celle de INGERSOLL & WILLARD.

MORRIS WILLARD,
1 fev—1 JOHN INGERSOLL.

CHAPEAUX! CHAPEAUX!—Un assortiment splendide de chapeaux de dames des derniers goûts et modèles, parmi lesquels se trouvent des chapeaux de Florence et d'Angleterre, de paille tendue, dito supérieurs de Florence, dito supérieurs de paille fendue, tresse à diamant de Dunstable, et un assortiment général de Toscan de goût, des manufactures de Boston, à vendre immédiatement, à la boite ou au détail, au No. 122, rue du Canal par HENRY A. DUTTON.

Les marchands de campagne et tous ceux qui désireront acheter des articles supérieurs à bon marche, sont invités de venir les examiner 1er fev

MERVEILLE DE LA NATURE—M. S. K. G. NELLIS, ne sans bras, tera, avec ses doigts le pieds, les tours les plus étonnants, qui ont amusé et étonné des milliers de personnes. Pour les détails, voir les petites affiches.

M. Nellis commencera à 11 heures A. M.; à 2 heures; à 4 P. M. et à 7

L'entrée se trouve dans le pavillon de la Giraffe.

Prix d'entrée 25cts.

L'exhibition est à l'encoignure des rues Hôpital et Condé. 1 fev

$10 DE RECOMPENSE.—Perdu—Un billet de $325, échu depuis le 3 du mois dernier, souscrit par Louis Schmidt à l'ordre de Philippe Lanaux. Personne ne peut en faire usage, attendu que le paiement en a été arrêté. La recompense ci-dessus sera donnée à celui qui remettra le dit billet au soussigné. PH. LANAUX 1er fev—3

LIQUEURS ASSORTIES—Reçu par le Saxon du Havre, maintenant en déchargement 24 caisses liqueurs superfines de Paris, en bouteilles de porcelaine de forme très-nouvelle, à vendre chez
LOREILHE & VALETON,
31 jan 33, rue Royale.

☞ Les personnes dont les noms suivent seront portées à la direction, à la prochaine élection qui aura lieu lundi prochain, 4 février, par un grand nombre des actionnaires de la banque des citoyens de la Louisiane.

VALERIEN ALLAIN Senr.
P. F. LEFEBVRE,
P. J. TRICOU,
EDMUND SONIAT,
BERNARD MARIGNY,
PHILIP GUESNON 30 j—5

UN grand nombre d'actionnaires soutiendront à l'élection des Directeurs de la Banque des Citoyens de la Louisiane, qui aura lieu le lundi, 4 fevrier prochain, les personnes suivantes:

EDMOND FORSTALL,
L. GUILLIBERG,
A. MORPHY,
LOUIS LEBEAU,
JOSEPH PILIE,
J. B. LEPRETRE. 29 j—1s

COMPAGNIE DU CHEMIN-DE-FER DU GOLFE DU MEXIQUE—A une assemblée des directeurs, tenue le 29 courant, il a été résolu que les actionnaires qui n'ont pas encore donné leurs billets, sont invités à faire un second paiement de dix piastres par action, le 2 mars prochain ou avant.

Nouvelle-Orléans, le 30 Janvier 1839

31j—30j 1ps. WILLIAM FURST, Secr.

MAIRIE DE LA NELLE. ORLEANS.
Conseil de la Municipalite No. 1.
Séance du 28 Janvier 1839.

Résolu que l'ordonnance concernant la vente, qui doit être faite samedi prochain, de certains terrains de cette municipalité, soit amendée de manière qu'au lieu d'un dixième comptant il sera exigé pour ce dixième un billet à soixante jours, endossé à satisfaction, avec hypothèque, et le reste payable, ainsi qu'il est prescrit par la dite ordonnance à un, deux et trois ans.

Il est de plus résolu qu'il devra être annoncé comme une des conditions de la dite vente, que, dans le cas où les adjudicataires négligeraient ou refuseraient de fournir leurs billets et de signer les actes de vente, dans le délai d'un mois après l'adjudication, qu'alors et à l'expiration de ce délai, il sera de suite procédé à la vente à la folle enchère des acquéreurs ainsi en retard sans qu'il soit besoin d'avoir recours aux moyens prescrits par les mettre en demeure.

Signé PAUL BERTUS, recorder.
Approuve le 30 Janvier 1839

Signé C. GENOIS, maire.

Pour copie conforme,
THEAD Jr. secrétaire.

SOCIETE PHILHARMONIQUE.

DIMANCHE prochain, 3 fevrier, réunion à Onze heures precises. Tous les membres sont priés de se rendre pour quelques objets importants qui seront soumis à leur considération

31jan—3 JOS BARTHET, président

SALLE DE BAL DE LA BOURSE St-LOUIS—L'assemblée des souscripteurs au *BAL DES CELIBATAIRES*, annoncée pour avoir lieu Mercredi, 30 courant, est remise jusqu'à lundi, 4 février prochain, à 6 heures P. M. 31 jan—3

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE EN 20 LEÇONS.—M. VANNIER, Géomètre-Arpenteur, ancien dessinateur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode de lecture pour enseigner à Lire en Vingt leçons, offre de mettre cet admirable procédé en pratique, soit dans des leçons particulières, soit dans les cours qui seront ouverts tous les jours, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 10 heures du soir, rue de Chartres, 150, entre les rues Dumaine et Bourgogne, ou rue Ste-Anne, No. 61.

Le Professeur appliquera la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue de Livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.

Leçons en ville. 27 nov

A VENDRE par M. S. Cucullu Lapeyre et Co. rue Toulouse no. 27.

150 balles Tabac en feuille première qualité.
300 sacs Café vert de la Havane.
300 caisses Sucre blanc id
200 id Cigares assorties id
14 id Confitures. 31 jan

DROGUES—Quelques drogues des manufactures de Philadelphie, en magasin et à vendre par
N. F. COMLY & Co.,
31 jan 97, rue du Camp.

JAMBON—00,00 jambon consistant en cotes et épaules en magasin et à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
31 jan 63, rue Gravier.

LES soussignés offrent à vendre un assortiment de bas de coton savoir.

Bas écrus, bleus et blancs, chaussettes blanches et bleues d'une qualité supérieure.

Listados bleus en demi pièces de toile convenable pour la consommation de la ville.

SCHMIDT WERNER & Co
31 jan 88, rue Bienville

PORC—1000 barils porc mess et prime, croupe et M. O., en magasin et à vendre par
LAYET & AMELUNG,
31j 17, rue de la Douane.

LARD NOUVEAU—50 barriques lard de Cincinnati, préparé; jambons et épaules; 20 tierçons do do; 15 barils do do., en débarquement du Lexington à vendre par MAHAND & SIGERSON,
31 jan 38, Nlle Levée.

CHANDELLES DE SUIF—200 boites de la manufacture de Rogers et Jackson, à vendre par
1er fév EDW. SPRAGUE, 22, Douane.

ALCOHOL et sel d'Epsom en débarquement et à vendre par J. B. PREVOST,
1er fev 39, rue du Camp.

DROGUES et médecines en gros à vendre par
J. B. PREVOST,
1er fev 39, rue du Camp.

SAVON—800 boites Savon de la marque Jackson et Trowbridge; 450 do. de James Gould; 300 do de J. H. Merton, 200 do. Geo. Jackson, et G. A. Meechem, en magasin et à vendre par
DAVIS & HOBART,
1 fev 18, rue de la Douane.

VENTES A L'ENCAN.

PAR M. BARNETT Sr.
PROPRIÉTÉS IMMOBILIERES
BONNE OCCASION POUR LES CAPITALISTES.

SAMEDI, 2 Février prochain, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, il sera vendu, pour terminer une affaire, par M. Barnett Sr., de belles propriétés, sises dans la Première Municipalité.

Les deux beaux magasins à trois étages, bâtis en briques, portant les Nos. 12 et 14, rue de Chartres, entre les rues du Canal et Douane. Le No. 12, est loué à bail jusqu'au 1er. novembre 1840 à raison de $3500 par an, avec le privilége de proroger le bail trois ans de plus au même prix—Le No. 14 est aussi loué à bail pour cinq ans, du 1er. novembre 1839 à raison de $3000 par an pour les deux premières années et les autres trois ans à raison de $3500.

Comme aussi la magnifique propriété sise dans la rue du Canal entre les rues de Chartres et Dorsière, ayant 60 pieds de face à la rue du Canal, sur 130 pds. de profondeur. Le tout, mesure française; courant sur le derrière des deux magasins mentionnés et formant l'équerre. Sur cette propriété rue du Canal se trouvent les améliorations suivantes:

Trois grands et commodes magasins de rez-de-chaussée, ayant audessus un entresol de 8 pieds de haut, portant les numéros 24, 26 et 30, rue du Canal. Le reste comprend un vaste et élégant 'Boarding House' avec des ailes s'étendant dans toute la profondeur du lot de chaque côté, et sur le derrière trois étages bâtis en briques avec le plus grand soin, assez spacieux pour loger 80 à 100 pensionnaires. La totalité est maintenant loué à $8,700 par an, par des baux qui expireront le 1er nov. 1839, après laquelle époque on pourra porter le loyer $10,000 par an sans nécessiter aucune dépense. Le terrain de la rue du Canal est vendu sous l'obligation d'une rente de corporation de $300 par an formant l'intérêt de $5000 à 6 pour cent.

Conditions.—Un tiers du montant des ventes comptant; les acheteurs s'engageant à payer une hypothèque de $7000 sur chacun des magasins de la rue de Chartres échéant le 28 mars prochain; ainsi qu'une obligation et hypothèque sur la propriété de la rue du Canal de $20,000 échéant le 30 avril prochain. La balance en billets portant hypothèque sur la propriété à 6 et 12 mois, par sommes égales, portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente. Il est probable qu'une partie, sinon la totalité des hypothèques, pourront être renouvelées.

Aussi: Trois lots de terre de valeur, situés dans la rue Conti, entre Royale et Bourbon, joignant la propriété de M. Olivier, chaque lot mesurant 24 pieds 8 pouces de face à la rue Conti, sur 130 pieds de profondeur, selon un plan déposé à la Bourse.

Conditions—Un quart comptant: la balance à 1 et 2 ans, en fournissant des billets endossés à la satisfaction portant un intérêt de 7 pour cent et hypothèque.

Les actes devront être passés pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.

30 jan—2 30, 31, f 1, 2

PARGUINAULT & DELASSUS.
Bureau rue St. Louis No. 12.
Propriété de grande valeur dans la 2de. municipalité.

IL sera vendu le samedi, 9 février 1839, à midi précis à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.

Cette belle propriété située à l'encoignure des rues des Nayades et Polymnie attenant aux édifices de la compagnie du Rail Road de Carrollton; et faisant face à la jonction du Rail Road de la Course et de celui de Carrollton, cette propriété mesure 120 pieds de face à la rue des Nayades (Carrollton Rail Road) 283 pieds et demi de face à la rue Polymnie, et 127 pieds 10 pouces à la rue Apollon, le tout conformément à un plan de division en 13 lots de terre dressée par Pétingale, le 25 novembre 1838, lequel est déposé à la susdite Bourse; ensemble les bâtisses et améliorations qui y sont construites, consistant en une maison haute, faisant face au Rail Road de Carrollton, deux jeux de Paume (Ball Alley) bâtis en briques et pavés en pierres plates (flag stones) ensemble un hangard en bois qui en dépend, le tout mesurant environ 57 pieds de large sur environ 90 pieds de long; une autre maison basse, faisant face à la rue Polymnie, se composant de trois grands appartements, d'un corridor (alley) et d'un grenier parfaitement achevé, cuisine, chambre à domestique etc. Et une petite maison située à l'encoignure des rues Polymnie et Apollon, tel que le tout est présenté sur le susdit plan.

Cette propriété sera offerte en un seul lot, si la vente ne s'effectuait pas de cette manière, elle sera vendu desuite après, en lot à la convenance des acheteurs.

Conditions, comptant.

L'acte de vente se passera pardevant W. Y. Lewis, notaire public.

Les personnes qui désirent placer avantageusement leurs fonds, sont invitées à se rendre sur les lieux pour examiner la susdite propriété. 19 jan

PAR M. BARNETT, Sr.

VENTE de propriétés de valeur, situés dans une partie centrale de la première Municipalité.

Il sera vendu le 2 février prochain, à midi, à la bourse de la Cité, rue St. Louis, s'il ne sont pas vendu avant par vente privée.

LES DEUX MAGASINS A TROIS ÉTAGES, en briques, no 12 et 14, rue Chartres, entre les rues de la Douane et du Canal, mesurant chacune 24 pieds de face à la rue Chartres sur 65 pieds de profondeur.

Un de ces Magasins est maintenant loué pour $ 3,500 par année, et l'autre à $ 3,000, ayant un bail qui expirera le 1er novembre 1840.

AUSSI: Il sera vendu au même lieu et jo même temps, si l'on n'en dispose par vente privée:

CETTE PROPRIETE DE VALEUR. situes dans la rue Canal, entre les rues Chartres et Dorsière, ayant ses trois Magasins au rez-de-chaussée, no. 24, 26 et 30, le haut est occupé pour un hôtel, ainsi que le derrière.

La dite propriété est maintenant louée annuellement $ 9,000.

Ceux qui désirent placer leur fonds avantageusement feront bien de les investir sur cette propriété, qui leur donnera un intérêt de plus de 10 pour cent.

Ceux qui désirent acheter par vente privée voudront bien s'adresser à E. D. Hyde et Co. no. 12, rue Chartres

Les conditions et les renseignements seront connus en s'adressant comme ci-haut, et le jour de la vente.

AUSSI: Trois lots de terre de valeur, situé dans la rue Conti, entre Royal et Bourbon, joignant la propriété de Mr. Olivier. chaque lot mesurant 24 pieds 8 pouces de face à la rue Conti, sur 130 pieds de profondeur, selon un plan déposé à la Bourse.

Conditions—1/4 comptant, la balance à 1 et 2 ans, en fournissant des billets endossés à la satisfaction portant un intérêt de 7 pour cent et hypothèque.

14 janv

PAR DUTILLET ET FAURES.

IL sera vendu lundi 4 février prochain, à midi à la Bourse St Louis.

Une propriété située rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne ayant 60 pieds Français plus ou moins, de face à la rue de la Douane, sur 80 pieds Français, plus ou moins, de profondeur bornée d'un côté par la propriété de M. Denegre et de l'autre par celle des Héritiers représenté par J. Preston, avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison basse, en briques, &c. Cette propriété se trouve située vis-à-vis l'emplacement sur lequel on doit construire l'Opéra Italien ce qui doit donner une grande valeur à ce quartier.

Conditions—Un tiers comptant, 1/3 à six mois et 1/3 à un an de date, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Acte de vente chez Joseph Cuvillier, not. pub aux frais de l'acquéreur. 26 jan—4, 26/29 1-4

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Vente à l'encan par F. Dutillet, encanteur.

EN vertu d'une résolution du conseil de la Première Municipalité, avis est donné que samedi, 2 février prochain, à midi, à la Bourse de la Cité l'encanteur susdit procédera à la vente des propriété, ci-après décrites, savoir.

1o. Les terrains Nos 1, 2, 5, 6, et 7, faisant partie des anciennes prisons.

2o. L'ilet No 53, borné par les rues St-Pierre, Tremé, Orléans et Marais.

3o. L'ilet No. 75, borné par les rues Ste-Anne, Claiborne, Dumaine et Derbigny.

4o. L'ilet No. 76, borné par les rues d'Orléans, Claiborne, Ste-Anne et Derbigny.

5o. Une partie de la propriété acquise de Mr J. Mager.

6o. Un lot de terre situé rue Dumaine entre Bourgogne et Dauphine, attenant à la propriété de Mr T Urquhart.

7o. La propriété acquise de Mr. Mc Donogh, sur laquelle étaient batîes les anciennes casernes.

Conditions—Un dixième à soixante jours, a balance à un, deux et trois ans, moyennant des lets endossés, à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Le 15 Janvier 1839.

16j C. GENOIS, maire.

PAR H. J. DOMINGON.

J. Rousseau b. c. l contre ses créanciers.

SAMEDI, le 2 février prochain, il sera vendu, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour de district pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane et à la requête du syndic de la dite faillite, les terrains ci-après décrits, abandonnés par le dit insolvable à ses créanciers.

13 terrains situés au faubourg Washington, Quartier Daunoy, désignés par le no. 27 de l'ilet no. 15 compris entre les rues Urquhart, Dupart, Moralès et Ferdinand, et par les nos 24 à 28 inclusivement de l'ilet no. 17, compris entre les rues Gired, Dupart, Urquhart et la Promenade Lafayette et par les nos. 6, 7, 8, 9, 26, 27 et 28 de l'ilet no. 18, compris entre les rues Girod, St. Ferdinand, Urquhart et Dupart. Les dits terrains conformément à un plan dressé par Depouilly, architecte, le 20 août 1836, et déposé en l'étude de T. Seghers, notaire. Conditions comptant.

Acte de vente chez Foulon, notaire. 31 dec—4, 1ps

PAR M. BARNETT Sr.
Vente par ordre de syndic

IL sera vendu, samedi 2 février prochain, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, dans et pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane en date du 13 décembre 1838, et sous la direction des syndics, les propriétés ci après, abandonnées par S. Chapman à ses créanciers, savoir.

Dix lots de terre, situés au nouveau faubourg Marigny, désignés comme nos. 1 à 10, sur un plan dressé par J. Schreiber, le 26 janvier 1836.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à six mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des syndics et hypothèque.

Actes de vente pardevant Ed. Barnett, notaire public aux frais des acquéreurs. 28 dec—28/31j 2f

PAR MOSSY & GARIDEL

SAMEDI 2 mars prochain, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, 33 actions de la banques de Planteurs de la Lousiane, Association Consolidée, de $500 chaque. Conditions comptant.

2 fév

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi, 2 février. à la Bourse de Cité, à midi,

L'esclave JOE, nègre, âgé de 29 ans, parlant anglais et français, faiseur de briques et nègre de champ, fort, robuste et de bonne mine.

JIM, nègre, âgé de 25 ans, nègre de champ, acclimaté et bon sujet.

Conditions—Comptant.

☞ Ces nègres sont pleinement garantis des vices et maladies, prévus par la loi.

Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.

1er fev

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu samedi, 2 février prochain, à la Bourse de la Cité, d'ordre et pour compte des créanciers de N. Levy & Arh,

DEUX LOTS DE TERRE

situés dans le faubourg Washington, dans l'ilet cru pris entre les rues Congrès, Indépendance, St. Jean Baptiste et St. Avide, les lots sont désignés par les lots nos 1 et 22 sur un plan particulier fait par J. Pilié, voyer de la 3e municipalité, en date du 19 août 1836, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, not. public; chacun de ces lots mesure 31 pieds de face à la rue de l'Indépendance, sur 98 pieds, 9 pouces et 4 lignes de profondeur lignes parallèles.

Le no 1 forme l'encoignure des rues St. Jean Baptiste et Indépendance, le tout mesure anglaise.

Conditions comptant.

L'acte de vente sera passé pardevant E. Barnett, not. public aux frais de l'acquéreur. 31jan

PAR DORIOCOURT & DIDIOT.
Pour cause de départ.

SAMEDI prochain, 2 février, à 4 heures P. M. au domicile de Mme Barbert, rue d'Orléans entre Bourgogne et Dauphine, il sera vendu tout son mobilier.

Conditions au moment de la vente.

28 jan—28,31 et 2

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI prochain, 2 Février, à la Bourse de la Cité, à midi, il sera vendu, la négresse ARY, âgée d'environ 30 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, domestique de maison et couturière, acclimatée et pleinement garantie.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente sera passé pardevant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 30j

LARD—700 barillets lard en feuilles, dans un bon état, en magasin et à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
31 jan 63, rue Gravier.